

1 CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL Paris, le 14 octobre 2011  
2 ET ENVIRONNEMENTAL  
3

4 Section de l'éducation, de la culture et de la communication  
5  
6  
7  
8

9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40	CE DOCUMENT D'ORDRE INTÉRIEUR NE PEUT ÊTRE NI DIFFUSÉ NI PUBLIÉ
---	---

**LA MOBILITÉ DES JEUNES**

**PROJET D'AVIS**

**présenté par**

**M. Jean-François Bernardin, rapporteur**



41  
42  
43

## SYNTHESE DU PROJET D'AVIS

44 Le Premier Ministre a souhaité saisir le CESE de la mobilité des jeunes,  
45 notamment « sur les perspectives de mobilités internationales, territoriales,  
46 sociales, culturelles ou professionnelles qui s'offrent aujourd'hui aux jeunes  
47 Français ». Cette saisine permet de mettre en avant l'intérêt de la mobilité pour  
48 les jeunes et de formuler des propositions destinées à en faciliter l'accès.

49 En premier lieu, le CESE constate un manque cruel d'études et de  
50 recherches permettant de prendre en compte la globalité du phénomène de  
51 mobilité des jeunes et ses différents aspects.

52 Il est pourtant utile de donner à l'ensemble des jeunes l'opportunité de  
53 découvrir et de s'enrichir de nouveaux environnements éducatifs, culturels,  
54 sociaux, de trouver un enrichissement personnel et culturel qui facilite le « vivre  
55 ensemble », l'intégration dans la société et l'insertion professionnelle. Cela  
56 implique une mobilité spatiale qui est souvent une porte d'entrée vers d'autres  
57 formes de mobilités.

58 En France, on dénombre 11 280 000 jeunes de 15 à 29 ans en 2010. Selon  
59 le Centre d'analyse stratégique, moins de 2 % d'entre-eux bénéficient des  
60 dispositifs existants de mobilité, c'est-à-dire que plus de 11 000 000 en sont  
61 exclus et principalement, bien sûr, en raison des inégalités sociales. D'autres  
62 encore le sont du fait de leur handicap.

63  
64

### CONSTAT :

65 **La mobilité hexagonale** : les freins à la mobilité sont très nombreux  
66 (administratifs, financiers, liés aux infrastructures, ou socioculturels). Ces  
67 difficultés sont fortement corrélées aux inégalités sociales et territoriales.

68 Ces freins méritent d'être mieux appréhendés pour pouvoir être levés. Dans  
69 cette optique, le logement est le principal poste de dépenses en cas de mobilité.  
70 Les difficultés de transport et le coût de celui-ci sont un autre obstacle  
71 notamment dans les zones périurbaines et les zones rurales isolées pour un jeune  
72 qu'il soit étudiant, apprenti, en activité, ou en recherche d'emploi.

73 La mobilité s'accroît avec le niveau de diplôme. Pour les formations  
74 techniques, en lycées professionnels ou en CFA, les jeunes privilégient le plus  
75 souvent la proximité de l'établissement au détriment d'un cursus plus conforme à  
76 leur motivation. Ils sont alors orientés par défaut.

77 Si la mobilité reste faible pour le premier cycle universitaire, elle est plus  
78 répandue pour les masters et les doctorats. A ce niveau d'études, les jeunes ont

79 un projet professionnel plus défini et de ce fait, recherchent des formations plus  
 80 spécialisées que celles des premiers cycles. Elles ne sont pas toujours disponibles  
 81 à proximité. La propension à être mobile devient alors plus forte. Les effectifs  
 82 concernés, (étudiants au-delà de la licence ; 96 400 masters délivrés en 2008),  
 83 sont cependant assez faibles.

84 **La mobilité internationale** : elle ne concerne que 16 % des étudiants  
 85 (30 000 pour ERASMUS) auxquels s'ajoutent 2 000 jeunes pour LEONARDO et  
 86 un nombre restreint d'enseignants et d'élèves pour COMENIUS. Il convient  
 87 d'ajouter encore 8 000 jeunes à travers le programme « jeunesse en action » et  
 88 62 000 jeunes chercheurs qui bénéficient d'une mobilité et 9 500 jeunes en VIE,  
 89 VIA et VSI.

90 Aux difficultés déjà exposées en matière de mobilité nationale, il faut  
 91 ajouter les freins administratifs et de reconnaissance des acquis.

92

93

## **PARTANT DE CE CONSTAT, LE CESE PRECONISE**

94 **Le développement dès le plus jeune âge d'un**  
 95 **apprentissage de la mobilité par la mise en œuvre de solutions**  
 96 **ayant pour but de :**

- 97 ➤ relancer les classes de découverte
- 98 ➤ développer les séjours à l'étranger quels que soient les établissements et
- 99 les filières considérés
- 100 ➤ développer des échanges entre professeurs, notamment au niveau
- 101 européen

102 **La création d'un dispositif unique d'informations dédié à**  
 103 **la mobilité :**

- 104 ➤ sous la forme d'un site Internet, hébergé par centre inffo

105

## **POUR LES MOBILITES NATIONALES**

107

108 **Une politique globale de logement pour les jeunes afin de :**

- 109 ➤ engager une réflexion nationale, impliquant l'ensemble des acteurs, sur
- 110 la question du logement des jeunes
- 111 ➤ développer une offre de logements diversifiés, abordables et accessibles
- 112 ➤ permettre une accession généralisée à un dispositif de caution mutuelle
- 113 et supprimer le mois de carence précédant le versement de l'allocation
- 114 logement et rendre obligatoire la garantie pour risques locatifs

115 **Une généralisation des bonnes pratiques régionales en matière de**  
 116 **moyens de transport afin de :**

- 117 ➤ favoriser la mise à disposition de moyens de transports pour tous les
- 118 jeunes à travers une réflexion sur les tarifs avantageux et une analyse

119 des besoins au sein des schémas régionaux et départementaux de  
120 transports

121 ➤ généraliser les aides à l'obtention du permis de conduire

122

123 **En matière de dispositifs de mobilité, le CESE recommande :**

124 - **pour les dispositifs de mobilité régionale**

125 ➤ de favoriser la diffusion des bonnes initiatives et susciter des études sur  
126 la complémentarité entre les politiques régionales, nationales et  
127 européennes

128

129 - **pour d'autres formes de mobilité**

130 ➤ de donner les moyens aux partenaires sociaux et associatifs de  
131 développer les projets dans le domaine social, culturel et sportif

132 ➤ de développer prioritairement ces projets au profit des jeunes qui ne  
133 partent pas en vacances

134

135

136 **POUR LES MOBILITES INTERNATIONALES**

137

138 **La fixation d'un objectif de 10 % de l'ensemble des jeunes**  
139 **ayant effectué une mobilité à l'étranger au cours de leur**  
140 **parcours de formation**

141

142 **Une meilleure sécurisation de la mobilité européenne et internationale**  
143 **qui suppose de :**

144 ➤ améliorer l'accueil des étudiants internationaux notamment en matière  
145 de visas et de titres de séjour ;

146 ➤ harmoniser par le haut l'ensemble des droits des étudiants en matière de  
147 protection sociale et de bourse et mettre en œuvre les dispositifs de  
148 reconnaissance des diplômes ;

149 ➤ accroître le nombre d'étudiants dans les programmes de mobilité  
150 européens et réaliser l'effort financier correspondant, mettre en  
151 discussion l'instauration d'une obligation de mobilité pour les étudiants

152 ➤ favoriser l'accès des programmes européens aux jeunes défavorisés et  
153 aux jeunes en apprentissage

154 ➤ créer un fonds européen de mobilité

155 **Une reconnaissance des acquis à travers le passeport pour la jeunesse**  
156 **(Youth pass) et afin de remplir cet objectif :**

157 ➤ consolider cet outil en développant des moyens financiers pour le faire  
158 connaître et l'accompagner

159 **Un véritable effort en faveur de l'apprentissage oral des langues**  
 160 **étrangères en incitant à :**

- 161 ➤ installer des laboratoires de langues dans tous les établissements
- 162 scolaires
- 163 ➤ favoriser les formations à l'étranger des professeurs de langues et la
- 164 présence de professeurs étrangers dans nos établissements

165

166 **En matière de dispositifs existants de mobilité, le CESE recommande**  
 167 **de :**

168

169 **Pour ERASMUS**

- 170 ➤ développer des partenariats entre universités françaises et européennes
- 171 afin de lever les obstacles administratifs et financiers et reconnaître les
- 172 études réalisées dans ce cadre au sein des cursus universitaires
- 173 ➤ assouplir la politique des visas dans les deux sens (entrants et sortants),
- 174 notamment dans le cadre de ces partenariats
- 175 ➤ développer un programme ERASMUS euro-méditerranéen

176

177 **Pour LEONARDO**

- 178 ➤ favoriser les démarches collectives d'accompagnement des
- 179 établissements dans la gestion de la mobilité de leurs apprentis
- 180 ➤ optimiser le financement des différents acteurs en les rendant plus
- 181 cohérents
- 182 ➤ labelliser les entreprises qui favorisent la mobilité européenne de leurs
- 183 apprentis
- 184 ➤ favoriser les mobilités post formation
- 185 ➤ permettre aux établissements de formation d'enseignement
- 186 d'expérimenter des partenariats européens
- 187 ➤ développer un programme euro-méditerranéen

188

189 **Pour COMENIUS**

- 190 ➤ mieux communiquer sur ce programme
- 191 ➤ valoriser les séjours des enseignants et des élèves à l'étranger
- 192 ➤ remplacer les personnels qui participent à ces actions

193

194 **Pour Jeunesse en action**

- 195 ➤ défendre auprès de l'Union européenne le développement de ce
- 196 programme dans le cadre de la programmation 2014-2020, en insistant
- 197 sur l'importance de l'éducation non formelle et de la mobilité des
- 198 jeunes hors cadre scolaire et professionnel
- 199 ➤ orienter prioritairement ce programme vers les jeunes n'ayant pas suivi
- 200 d'études supérieures

- 201 ➤ recentrer ce programme sur les échanges de jeunes et le service  
202 volontaire européen  
203  
204

205 **Pour le Volontariat International en Entreprise (VIE)**

- 206 ➤ accroître le nombre de VIE en favorisant le VIE en alternance pour  
207 toucher les jeunes moins diplômés (DUT, BTS et licence  
208 professionnelle)  
209

210 **Pour le Volontariat de Solidarité International (VSI)**

- 211 ➤ veiller à une revalorisation régulière de la couverture sociale du  
212 volontaire  
213 ➤ augmenter la prime à la formation au départ ainsi que la prime de  
214 réinstallation  
215 ➤ augmenter le nombre d'associations agréées  
216

217 **Pour le service civique**

- 218 ➤ promouvoir l'interopérabilité des dispositifs de volontariat et de  
219 service civique entre les pays de l'Union ayant mis en place de tels  
220 dispositifs  
221 ➤ stimuler la création de dispositifs de service civique dans les pays qui  
222 n'en disposent pas  
223 ➤ promouvoir pour les jeunes sans expérience antérieure de mobilité, le  
224 service civique en deux temps : un temps national et un temps  
225 européen  
226

227 **Pour les mobilités culturelles liées à la pratique d'une activité**  
228 **artistique**

- 229 ➤ inciter la Commission européenne à encourager ces actions qui  
230 permettent aux jeunes de participer à une approche commune de la  
231 diversité du patrimoine culturel européen  
232

233

234

235

## PROJET D'AVIS

236

### Introduction

237

238

239

240

241

242

Le Premier Ministre a souhaité saisir le CESE sur la question importante de la mobilité des jeunes notamment « sur les perspectives de mobilité internationales, territoriales, sociales, culturelles ou professionnelles qui s'offrent aujourd'hui aux jeunes Français ». Cette saisine permet de mettre en avant l'intérêt de la mobilité pour les jeunes et de formuler des propositions destinées à en faciliter l'accès.

243

244

245

Le CESE constate un manque cruel d'études et de recherches permettant de prendre en compte la totalité du phénomène de mobilité des jeunes : ses différents aspects et ses effets.

246

247

248

249

250

251

252

253

254

Si les mobilités internationales dans le cadre notamment des programmes européens ont fait l'objet de quelques travaux, les mobilités internationales informelles des jeunes restent négligées à l'exception des flux migratoires. Le même déficit d'informations peut être constaté en ce qui concerne les travaux et l'expertise relative à la mobilité territoriale des jeunes à l'intérieur de nos frontières à l'exception cependant des mobilités liées à l'emploi bien renseignées notamment grâce aux travaux du CEREQ, de l'INED et de l'INSEE ainsi que de certains laboratoires comme ceux notamment de Toulouse I : Le Lirhe/CNRS et le Lereps.

255

256

257

258

259

Il est pourtant indispensable de donner aux jeunes l'opportunité de découvrir et de s'enrichir de nouveaux environnements éducatifs, culturels et sociaux pour être mieux à même de s'insérer professionnellement et au sein de notre société et de trouver un enrichissement culturel. Cela implique une mobilité spatiale, souvent porte d'entrée vers d'autres formes de mobilités.

260

261

262

263

En effet, le voyage est initiatique, il ouvre à des horizons nouveaux, développe l'assurance et la confiance en soi, amène à plus de tolérance et de confiance envers les cultures différentes. La relation interculturelle permet l'acceptation de la différence et le respect de l'autre.

264

265

266

267

C'est pourquoi dans le champ de la saisine gouvernementale, le CESE a souhaité se limiter aux mobilités géographiques et territoriales. Compte tenu de sa complexité et de ses enjeux, le CESE souhaite que la mobilité professionnelle des jeunes fasse l'objet d'une saisine particulière.

268

269

270

Selon un sondage de l'organisation mondiale du tourisme, les jeunes qui voyagent en retirent le désir de voyager à nouveau (84 %), l'ouverture de leur horizon (74 %) et leur ouverture d'esprit (71 %).

271

272

273

Au-delà de l'enjeu individuel, la mobilité des jeunes en Europe pourrait surcroît participer à la construction d'un espace européen de la formation et de l'emploi et faciliter l'émergence d'une citoyenneté européenne. La confrontation

274 entre cultures développe « le vivre ensemble », mais également un regard neuf  
275 porté sur le « chez soi ».

276 Mais il y a encore loin des intentions aux actes, et particulièrement en  
277 France. Il faut rappeler que sur 11 280 000 jeunes de 15 à 29 ans en 2010 moins  
278 de 2 % d'entre-eux, selon les chiffres du Centre d'analyse stratégique bénéficient  
279 des dispositifs existants de mobilité, c'est-à-dire que plus de 11 000 000 en sont  
280 exclus et principalement, bien sûr, en raison des inégalités sociales, d'autres le  
281 sont encore du fait de leur handicap.

282 En matière de dispositif européen, le programme ERASMUS a beaucoup  
283 fait pour populariser la mobilité des parcours de formation auprès de nos  
284 étudiants. Mais, si de nombreux autres dispositifs publics existent, ils sont encore  
285 trop souvent réservés aux seuls diplômés du supérieur et souffrent d'un défaut de  
286 publicité auprès des publics concernés. Notons que seulement 16 % des étudiants  
287 ont effectué une mobilité internationale au cours de leur cursus.

288 Selon les études disponibles réalisées sur une population de jeunes  
289 diplômés Bac + 4, si en matière d'insertion professionnelle la mobilité  
290 internationale ne permet pas un accès plus rapide à l'emploi, elle reste  
291 importante pour la qualité et le niveau de l'emploi.

292 Bien sûr, la mobilité, qu'elle soit nationale ou internationale est  
293 généralement perçue comme une source d'enrichissement. Mais elle est peut être  
294 aussi subie. Elle est en général coûteuse dans ses prémices et de ce fait souvent  
295 hors de portée d'une grande majorité de jeunes. Par ailleurs, elle n'est pas  
296 contradictoire avec l'attachement à son territoire d'origine. On observe un retour  
297 vers la région d'origine dans le secteur privé et le secteur public au cours des  
298 premières années d'insertion professionnelle. Près de 33 % des étudiants  
299 retournent dès leur premier emploi dans leur région d'origine où lors de leur  
300 première mutation après leur premier emploi pour les fonctionnaires de l'Etat  
301 (35 %).

302 Les freins à la mobilité sont très nombreux (administratifs, financiers, liés  
303 aux infrastructures ou socioculturels). Ils méritent d'être mieux appréhendés  
304 pour pouvoir être levés.

305 C'est d'autant plus important que plus la capacité à être mobile d'un  
306 individu est développée tôt, plus elle sera fructueuse. Une politique menée dès  
307 l'école est capitale pour « donner le goût » de la mobilité.

308 Jeunes, parents, communauté éducative, entreprises, pouvoirs publics  
309 nationaux et européens, tous doivent se mobiliser pour réfléchir aux conditions  
310 d'une mobilité qui serait une possibilité offerte à chacun et non une exception.

311 **I - LE CONSTAT : UNE MOBILITE FORTEMENT CORRELEE AU**  
312 **DIPLOME**

313 **A - LA MOBILITE : UN ATOUT POUR LE PARCOURS PROFESSIONNEL DES JEUNES**

314 En 2009, le diplôme de l'enseignement supérieur reste le principal sésame  
315 de l'accès à l'emploi. C'est ainsi que 91,4 % des étudiants ayant réussi un master  
316 sont dans l'emploi deux ans et demi après son obtention. La mobilité peut  
317 néanmoins être un facteur supplémentaire pour faciliter cette insertion.

318 L'effet d'une mobilité internationale antérieure sur l'insertion  
319 professionnelle apparaît selon des enquêtes et des études récemment réalisées par  
320 l'APEC, pour le moins mitigé. Pour les 40 % de jeunes diplômés Bac +4 de la  
321 promotion 2010 à avoir fait au moins un séjour à l'étranger, le plus souvent dans  
322 un contexte d'études, cette expérience ne procure pas d'avantage significatif en  
323 termes de délais d'accès à l'emploi. Il n'y a pas de différence notable de taux  
324 global d'emploi, huit mois après l'obtention du diplôme, entre les jeunes  
325 diplômés qui ont effectué au moins un séjour à l'étranger (72 %) et les autres  
326 (71 %).

327 En revanche, les jeunes diplômés qui ont séjourné à l'étranger en retirent  
328 un bénéfice en termes de conditions d'emploi. Ils sont proportionnellement plus  
329 nombreux à occuper un premier emploi de cadre et/ou en CDI. L'effet d'une  
330 expérience à l'étranger sur la qualité de l'emploi occupé est donc nettement  
331 perceptible. Ces éléments sont confirmés par l'étude de Cathy Perret en 2008  
332 pour le compte du CEREQ.

333 Ce bilan en demi teinte des avantages de la mobilité internationale pour des  
334 jeunes diplômés sur le marché du travail mériterait d'être approfondi au regard  
335 du niveau et du type d'emploi. En tout état de cause, il a conforté le CESE dans  
336 son projet de ne négliger aucune forme de mobilité et de porter une attention au  
337 moins égale à celles qui s'inscrivent dans le territoire national, souvent moins  
338 bien documentées car échappant à des dispositifs formels bénéficiant d'une assez  
339 forte visibilité de type ERASMUS ou VIE, par exemple.

340 Selon des études indépendantes, sous l'égide de la Commission  
341 européenne, plus de 40 % des employeurs attribuent de l'importance à  
342 l'expérience acquise dans le contexte d'études ou d'un emploi à l'étranger et  
343 estiment que les diplômés, possédant cette expérience minimale, pourront être  
344 amenés à des emplois à hautes responsabilités.

345 En France, un jeune qui a changé de région entre la 6<sup>ème</sup> et la fin des études  
346 supérieures a 38 % de probabilité de plus de trouver un emploi qu'un jeune qui  
347 n'a pas été mobile (Perret et Roux, 2004).

348 L'absence de mobilité avant ou au moment de l'insertion professionnelle  
349 rend l'occurrence d'un déplacement ultérieur moins probable.

350 B - DES MOBILITES DE FORMATION PLUTOT FAIBLES MAIS QUI S'ACCROISSENT  
 351 AVEC LE NIVEAU DE DIPLOME RECHERCHE

352 **1. La mobilité nationale :**

353 *1.1. Pour les formations jusqu'au baccalauréat*

354 La mobilité en la matière est fortement corrélée aux schémas régionaux de  
 355 formations. Le problème qui se pose aujourd'hui pour l'ensemble des formations  
 356 y compris les formations techniques ou professionnelles en lycée et en centre de  
 357 formation des apprentis (CFA), est celui de l'offre de formations.

358 Plus elles sont spécialisées, moins elles peuvent être enseignées dans toutes  
 359 les régions et exigent alors une mobilité. Ceci entraîne une partie des jeunes à  
 360 privilégier la proximité comme facteur prioritaire de choix au détriment d'un  
 361 cursus plus conforme à leur motivation.

362 Pourtant paradoxalement, on constate que pour ces formations  
 363 professionnalisantes, dont l'apprentissage et les autres formes d'alternance,  
 364 certaines familles même modestes parviennent à surmonter ces difficultés au prix  
 365 de sacrifices financiers importants qui peuvent être partiellement compensés par  
 366 les rémunérations afférentes à ce type de formation : celles-ci débouchent sur un  
 367 emploi et sont perçues comme un investissement pour l'avenir.

368 *1.2. Pour les formations universitaires de premier cycle*

369 Les mobilités étudiantes s'intensifient avec le diplôme. Si le premier cycle  
 370 est peu touché par les mobilités étudiantes, il n'en va pas de même pour le  
 371 master et le doctorat pour lesquels la propension à être mobile devient alors plus  
 372 importante mais elle est limitée en nombre compte tenu des effectifs d'étudiants  
 373 concernés au-delà de la licence (96 400 masters délivrés en 2008).

374 En effet en ce qui concerne le premier cycle, dans chaque région, parce  
 375 qu'elle est un enjeu en matière d'aménagement du territoire, la carte des  
 376 formations est un sujet sensible qui dépend de l'offre universitaire et du nombre  
 377 d'universités. Par exemple, comme le rappelle un avis du CESER sur les jeunes  
 378 en pays de la Loire, la présence de trois universités : Nantes, Angers, Le Mans  
 379 permet d'offrir de nombreuses possibilités en premier cycle universitaire.

380 Cependant, certains sites universitaires souffrent plus que d'autres de la  
 381 concurrence en raison de la proximité d'universités de régions limitrophes  
 382 proposant des filières attractives. Ainsi, le CESER du Centre met en garde sur  
 383 une trop grande concurrence. De plus, se pose le problème du rôle des villes  
 384 moyennes au regard de l'attraction des grandes métropoles comme le rappelle le  
 385 Conseil économique et social local de Bourg-en-Bresse.

386 Beaucoup de régions ont tenu compte de ces réalités et soutenu des  
 387 politiques d'enseignement supérieur en relation avec les besoins des entreprises.

388 Cette politique est toutefois limitée par l'impossibilité pour chaque région  
389 de se doter de l'ensemble des formations y compris les plus spécialisées, ce qui  
390 génère, à l'évidence, des mobilités interrégionales.

### 391 *1.3. Une mobilité nationale liée aux Masters et aux doctorats*

392 A partir du master, les jeunes souhaitent finaliser un projet professionnel et  
393 de ce fait, ils recherchent l'établissement le mieux à même de leur permettre une  
394 bonne insertion dans l'emploi.

395 Cette mobilité est cependant rendue difficile pour les étudiants les plus  
396 défavorisés. La réforme des bourses sur critères sociaux de 2008, a d'ailleurs  
397 amplifié ce phénomène, en diminuant l'importance des critères d'éloignement  
398 géographique pour leur obtention.

399 C'est pourquoi le CESE propose que la mobilité des jeunes en formation  
400 soit facilitée par le renforcement du critère d'éloignement dans le calcul des  
401 dispositifs d'aides.

402 Les universités ont fait de leur 3<sup>ème</sup> cycle un élément de leur  
403 développement qui implique des recrutements nationaux et internationaux.

404 De plus, avec l'intégration dans une équipe de recherche, le doctorant est  
405 entraîné à la mobilité en fonction du lieu de son laboratoire et de sa recherche.

## 406 **2. La mobilité internationale**

### 407 *2.1. Une mobilité internationale des étudiants trop rare et trop* 408 *inégalement accessible*

409 Il faut noter que cette mobilité repose essentiellement sur des partenariats  
410 avec des établissements de l'enseignement supérieur étrangers. Bien qu'elle  
411 doive être accessible à tous, seules les grandes écoles l'ont aujourd'hui  
412 généralisé (82 % des élèves en mobilité). Cependant, ces mobilités présentent,  
413 d'après l'étude du réseau ESN (Erasmus Student Network) plus d'obstacles à la  
414 reconnaissance des périodes d'études à l'étranger lors du retour dans  
415 l'établissement de départ.

416 Selon les statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, en 2008,  
417 16 % des étudiants ont effectué une mobilité internationale, un nombre  
418 insuffisant d'étudiants de l'université bénéficie de cette expérience qui devrait  
419 être particulièrement importante dans leur cursus. Parmi ceux-ci 33 % ont  
420 effectué cette mobilité au sein d'un programme international.

421 Les étudiants partent dans le cadre de leurs études (39 %), pour exercer une  
422 activité professionnelle (33 %), pour un autre motif (28 %). Il s'agit de 12 %  
423 d'étudiants en licence, 27 % en master et 31 % en doctorat.

424 Les séjours en relation avec les études concernent principalement les  
425 étudiants en langues vivantes, en droit, sciences économiques, administration  
426 économie et sociale, et en sciences.

427           Toutefois, on note un faible pourcentage des étudiants en IUT (11 %) et en  
428 STS (10 %).

429           La mobilité vers les pays hors Europe est plus difficile, elle est organisée  
430 par des partenariats au sein du réseau des grandes écoles, par contre au niveau  
431 des universités, s'il existe des programmes comme ERASMUS Mundus et ISEP  
432 avec le Japon, il n'y a aucun dispositif généralisé susceptible d'organiser cette  
433 mobilité pourtant capitale pour l'avenir de la France.

434           Enfin, en accueillant chaque année près de 261 000 étudiants  
435 internationaux dans ses universités, la France est aujourd'hui le 4<sup>ème</sup> pays le plus  
436 attractif en matière d'études supérieures. Le CESE tient à souligner l'apport de  
437 cette mobilité entrante qui encourage l'ouverture aux autres et participe au  
438 développement d'une culture commune. Elle est d'ailleurs le pendant de la  
439 mobilité des jeunes français. Cette mobilité contribue également au dynamisme  
440 de notre langue et de l'expression culturelle française dans le monde. **Le CESE**  
441 **recommande d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants**  
442 **internationaux, et notamment le droit au séjour pour études. L'attribution**  
443 **des visas et la délivrance des titres de séjour étudiants doivent mieux**  
444 **répondre à des considérations pédagogiques.**

445           Les droits et conditions d'études internationaux (accès aux stages, exercice  
446 d'une activité salariée pendant les études, orientation...) doivent être harmonisés  
447 sur ceux des étudiants français, et la stabilité du parcours de formation et  
448 d'insertion des étudiants internationaux doit être préservée.

449           La politique de mobilité entrante doit répondre principalement à des  
450 considérations scientifiques et pédagogiques. Le développement des partenariats  
451 internationaux des universités, facilité par leur autonomie, devrait permettre une  
452 approche plus ouverte de notre politique d'accueil, ce qui pose le problème des  
453 rapports entre le ministère de l'enseignement supérieur et l'établissement public  
454 Campus France. On peut également s'interroger sur le rôle du CNOUS et des  
455 CROUS en matière d'accueil des étudiants étrangers.

## 456           2.2. *Les mobilités des jeunes chercheurs*

457           Depuis une dizaine d'années, les établissements d'enseignement supérieur,  
458 les régions et les entreprises ont souhaité développer la mobilité des jeunes  
459 chercheurs.

460           Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur peuvent accompagner  
461 ces mobilités tant de chercheurs étrangers en France que de chercheurs français à  
462 l'étranger.

463           Cependant, la France est en retard, avec seulement 62 000 jeunes  
464 chercheurs en mobilité internationale. Par ailleurs, un effort doit être mené pour  
465 encourager les chercheurs qui quittent la France à revenir à l'issue de leur  
466 mobilité, notamment dans les disciplines scientifiques et de santé. La mobilité  
467 internationale des jeunes chercheurs est une chance. Elle exige la facilitation du  
468 retour et la reconnaissance des efforts accomplis.

469 En matière de recherches, l'Union européenne a développé les bourses  
470 Pierre et Marie Curie pour une durée de 12 à 24 mois en vue d'éviter la fuite des  
471 cerveaux. Pour les chercheurs en début de carrière, elle est de 3 à 36 mois afin de  
472 financer des parties de thèses.

473 Il faut noter que la mobilité des jeunes chercheurs leur est souvent imposée  
474 avant l'accès à un premier emploi, ce qui constitue une forme de précarité. En  
475 effet, en ce qui concerne les fonctionnaires cette mobilité n'est pas prise en  
476 compte, ni pour leur carrière, ni pour leur retraite. **Le CESE recommande de**  
477 **revoir cette situation.**

478 **Le CESE recommande que la stratégie de coopération internationale**  
479 **de la France se donne comme priorité d'accompagner les universités dans la**  
480 **recherche de partenariats avec des établissements étrangers ou de leur**  
481 **approfondissement, et ce dans l'ensemble des pays du globe.**

482 **Il propose en outre que des crédits soient dégagés à travers une**  
483 **dotation prenant en compte ces partenariats, en les évaluant régulièrement.**  
484 **Ces moyens permettraient d'accompagner (accueil et suivi) et d'aider les**  
485 **chercheurs et leurs familles au cours de leur mobilité.**

486 **Il est également fondamental d'améliorer l'information des personnels**  
487 **enseignants et non enseignants sur les différents dispositifs de mobilité**  
488 **existants pour les étudiants ou les concernant. Ils doivent jouer un rôle de**  
489 **premier plan dans l'information et la sensibilisation des jeunes à la mobilité.**

## 490 **II - DES SITUATIONS TRES INEGALES AU REGARD DE LA** 491 **MOBILITE**

### 492 **1. Les freins à la mobilité**

493 Les freins matériels sont à l'évidence à l'origine de situations inégales  
494 puisque liées à la situation financière des jeunes et au soutien que peut leur  
495 apporter leur famille. Ils sont parfois amplifiés par la réticence de certaines  
496 familles à laisser partir leurs enfants, avant l'obtention de leur diplôme.

497 Le niveau de revenus de la famille est évidemment décisif même s'il peut  
498 parfois être contrebalancé par la conviction que cet investissement peut s'avérer  
499 essentiel pour l'avenir professionnel du jeune. Mais beaucoup de familles ne  
500 peuvent surmonter cet obstacle. Quant aux mobilités ne relevant pas d'un contrat  
501 de travail, hors cadre scolaire et professionnel, et qui n'ouvrent pas droit à  
502 indemnisation du chômage, elles sont parfois récusées par les familles si elles  
503 sont trop longues.

504 Le logement est le principal poste de dépenses en cas de mobilité. Il est  
505 particulièrement prégnant pour les jeunes en formation, tant en France qu'à  
506 l'étranger. Ceux-ci sont confrontés à des coûts de loyers très élevés notamment  
507 dans les grandes villes où le marché immobilier est très contraint. Pour un jeune  
508 qu'il soit : étudiant, apprenti, en activité, ou en recherche d'emploi, les

509 difficultés de transport et son coût sont un autre frein à la mobilité, notamment  
510 dans les zones périurbaines et les zones rurales isolées.

511 Par ailleurs, certains sociologues et géographes et notamment Vincent  
512 Kaufman ont développé le concept de « motilité » qui appréhende la mobilité  
513 comme une compétence à acquérir par le jeune. La « motilité » sous-tend la  
514 maîtrise de compétences psychiques et physiques. La motilité est donc « la  
515 manière dont un individu ou un groupe fait sien le champ du possible et en fait  
516 usage pour développer des projets ». C'est alors une phase nécessaire pour  
517 s'approprier l'espace et donc les déplacements.

518 Il ne faut pas négliger l'importance du réseau de relations qu'entretiennent  
519 la famille mais aussi certains établissements de formations qui peuvent faciliter  
520 le parcours du jeune (Bouhmadi et Lemistre, 2006).

521 On le sait, la lecture, les concerts, la visite de musées sont autant de  
522 voyages imaginaires que de sources de voyages réels futurs. La mise à  
523 disposition de ces possibilités est évidemment corrélée au milieu socioculturel de  
524 la famille. Lorsque les parents bénéficient d'un réseau familial, amical ou un  
525 travail à l'étranger, il n'est pas rare que le jeune profite de ce réseau lors de son  
526 cursus ou de stages. Enfin, le niveau de diplômes des parents est gage de la  
527 réussite de l'enfant et constitue un élément favorable à la mobilité.

## 528 **2. Des inégalités territoriales en matière de mobilité**

529 « L'espace auquel se réfère un individu est à l'image d'une poupée russe  
530 c'est-à-dire qu'il s'élargit ou se rétrécit selon la situation sociale et les sphères  
531 d'interaction dans lesquelles il se trouve. Le sentiment d'appartenance territoriale  
532 est un lien difficilement mesurable car de l'ordre de l'affect qui unit  
533 subjectivement un individu à un groupe et qui est médiatisé par l'espace »  
534 (Moquay, 1997). Cette définition amène à considérer trois dimensions selon un  
535 article de « l'Erudit » en 2003, spécialisé en recherche sociologique.

536 La première dimension consiste en l'idée que le rapport à l'espace est de  
537 l'ordre du sensible et qu'il est par conséquent plutôt difficile à objectiver et à  
538 traduire.

539 La seconde est celle du caractère social de l'appartenance, c'est-à-dire le  
540 rapport aux êtres concrets qu'un individu côtoie dans la vie.

541 La troisième est celle de la communauté à laquelle appartient de fait le  
542 jeune et les institutions qui l'entourent. Le rapport des jeunes au territoire sera  
543 plus au moins positif selon qu'ils s'identifient ou non aux personnes concrètes et  
544 à l'ensemble des attitudes de la communauté.

545 Mais cette identité territoriale peut être accentuée par l'urbanisme qui  
546 marque le territoire. C'est ainsi que comme le rappelle le rapport du CESE  
547 « *Bilan et perspectives du programme national de renouvellement urbain (action  
548 de l'ANRU)* » de Mme Lienemann : « Les grands ensembles caractérisent le plus  
549 les quartiers en difficulté. Ils en forment le plus grand nombre (plusieurs

550 centaines) et sont les plus importants pour l'effectif de la population ; ceux de  
 551 l'agglomération parisienne comptent parmi les plus connus mais on les trouve  
 552 dans toutes les grandes villes françaises, voire dans les villes moyennes ».

553 « S'ils ont en commun de concentrer des populations défavorisées, les  
 554 quartiers en difficulté présentent une diversité importante. Ces quartiers  
 555 présentaient dès le départ des défauts de conception et d'autres souffrent d'être  
 556 coupés de leur ville-centre d'origine ».

557 Ils sont souvent caractérisés par « un échec scolaire fréquent chez les  
 558 jeunes et une insertion professionnelle difficile des jeunes, une insuffisance  
 559 d'équipements commerciaux et une présence souvent réduite des services  
 560 publics, hormis les écoles maternelles et primaires ».

561 Il faut également noter que dans ces « grands ensembles » la question des  
 562 transports est particulièrement sensible. En effet, ces quartiers ne bénéficient pas  
 563 de moyens de transport susceptibles de les désenclaver et ils sont souvent, quand  
 564 ils existent, inadaptés aux besoins de la population.

565 Les jeunes sont particulièrement touchés par cette situation, pourtant, tous,  
 566 « dès qu'on les mobilise à travers des projets concrets sont susceptibles de mettre  
 567 leur énergie au service de ce projet et, capables d'implication positive » comme  
 568 le rappelle le rapport de Mme Keller de la mission prospective du Sénat sur  
 569 « Les années collèges ».

570 En milieu rural, les jeunes sont, de fait, souvent éloignés des lieux de  
 571 loisirs, de formations et de travail. Les jeunes ruraux issus des zones à faible  
 572 densité de population (moins de 40 habitants par km<sup>2</sup>) selon une étude du centre  
 573 de prospective du ministère de l'agriculture, sont concernés par plusieurs formes  
 574 de mobilité. Certains de ces jeunes effectuent de nombreux déplacements dans  
 575 un rayon de 30 kms environ mais ne connaissent que cette mobilité. Ils se  
 576 préparent à une insertion professionnelle de proximité.

577 D'autres jeunes pratiquent la mobilité alternante entre villes et villages.  
 578 « Ils se constituent alors des représentations de la ville qui les isolent, alors la  
 579 campagne devient un refuge où l'on se sent protégé (par sa famille, ses relations,  
 580 la connaissance des lieux ...) ».

581 Selon la même étude, pour d'autres jeunes encore, la mobilité est contrainte  
 582 elle consiste à ne se rendre en ville que pour certaines obligations  
 583 (professionnelles, études, loisirs...).

584 Au-delà de la mobilité de proximité, le permis de conduire et l'accès à  
 585 l'emploi sont deux pré-requis, à une mobilité plus large qui touche  
 586 particulièrement ces territoires.

### 587 **III - BILAN DES DISPOSITIFS**

588 Dans sa lettre de saisine, le Premier Ministre demande au CESE de  
 589 « dresser un état des lieux exhaustif des offres de mobilité associées à la

590 formation, sans omettre les expériences ne relevant actuellement d'aucun  
591 dispositif institutionnel ».

592 C'est dans ce cadre que le CESE a souhaité établir un bilan de ces  
593 principaux dispositifs, en fonction des sources statistiques existantes parfois  
594 insuffisantes comme pour le programme COMENIUS.

595 A - LES DISPOSITIFS EUROPEENS : ERASMUS, LEONARDO, COMENIUS, JEUNESSE  
596 EN ACTION

### 597 **1. ERASMUS et les aides à la mobilité internationale des étudiants**

598 Le programme ERASMUS (*European Region Action Scheme for the*  
599 *Mobility of University Students*) a été mis en place en 1987 pour promouvoir la  
600 mobilité et la reconnaissance des diplômés en Europe.

601 Il ne concerne malheureusement aujourd'hui que 2 % des étudiants  
602 européens. Les pays d'accueil sont essentiellement l'Espagne, la France,  
603 l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

604 Par ailleurs, au niveau mondial, ERASMUS représente environ 10 % des  
605 mobilités étudiantes.

606 En France, 30 000 étudiants bénéficient de ce dispositif sous ses différentes  
607 formes. Parmi ces bénéficiaires, 40 % proviennent des écoles d'ingénieurs et des  
608 grandes écoles alors qu'ils ne représentent que 8 % des effectifs de  
609 l'enseignement supérieur.

610 La France fait partie des pays qui accueillent plus d'étudiants qu'ils n'en  
611 envoient en mobilité.

612 Selon Magali Ballatore, qui a étudié ce programme, si l'on décrit l'étudiant  
613 type qui bénéficie d'ERASMUS en France, c'est en général, un étudiant jeune,  
614 en avance dans ses études, ayant eu le baccalauréat avec mention, à 95 % un  
615 baccalauréat général, et sa mobilité est intégrée à son cursus scolaire et  
616 universitaire.

617 Il a souvent beaucoup voyagé avant ses études supérieures que ce soit à  
618 l'occasion de déménagements familiaux ou de séjours linguistiques ou  
619 touristiques.

620 Pour une certaine catégorie d'étudiant qui est dite « transnationale », cette  
621 première mobilité va permettre d'en préparer d'autres.

622 Mais les obstacles à la mobilité restent importants pour beaucoup  
623 d'étudiants. Ils sont d'ordres économiques, administratifs et relatifs à la  
624 reconnaissance de leurs études à l'étranger.

#### 625 *1.1. Sur le plan économique*

626 Les frais de logement, de restauration et de transports sont hors d'atteinte  
627 pour nombres d'étudiants issus de catégories socioprofessionnelles modestes ou  
628 moyennes. En effet, même si des financements spécifiques européens existent,

629 ils restent trop souvent méconnus et trop faibles (actuellement, 200 euros  
630 mensuels pour ERASMUS) compte tenu du coût global d'un séjour à l'étranger,  
631 ce qui constitue un frein à la mobilité. Les avances pour régler les premiers frais  
632 sont la plupart du temps effectuées par les parents de ces étudiants.

### 633 *1.2. Sur le plan administratif*

634 Plusieurs problèmes se posent : l'obtention parfois difficile de visas mais  
635 également l'élaboration des dossiers pour bénéficier du financement et de  
636 l'ensemble des droits sociaux qui ne sont pas en adéquation entre pays  
637 européens. Enfin, l'information reste dispersée notamment en ce qui concerne les  
638 différents dispositifs d'aide.

### 639 *1.3. Sur le plan de la reconnaissance des études*

640 Si d'après l'étude d'ESN (Erasmus Student Network), une large majorité  
641 des étudiants français ayant étudié à l'étranger ont pu obtenir la pleine  
642 reconnaissance des crédits ECTS (European Credits Transfer System) validés à  
643 l'étranger, un étudiant sur cinq a connu des difficultés, allant parfois jusqu'à  
644 devoir repasser des examens au sein de son établissement d'origine. Il faut alors  
645 que l'université française de départ de l'étudiant soit apte à évaluer les savoirs  
646 appris à l'étranger.

647 Cette dernière difficulté entraîne un désinvestissement des étudiants  
648 ERASMUS dans le cadre de leurs études. Pire encore, la conversion des notes  
649 entre les deux établissements amène régulièrement à abaisser les notes obtenues  
650 à l'étranger sans réelle motivation. Plus d'un étudiant sur cinq estime que ces  
651 notes ont été abaissées lors de la conversion. Chaque établissement utilisant un  
652 tableau de conversion qui lui est propre, ces pratiques amènent à de nombreuses  
653 inégalités entre les étudiants

654 **Le CESE souligne l'intérêt de ce dispositif et souhaite son**  
655 **développement à une tout autre échelle. A cet effet :**

- 656 - **Au niveau européen : le CESE souhaite que la France soutienne**  
657 **la proposition de la Commission européenne d'augmenter le**  
658 **budget ERASMUS et que s'en trouve notablement augmenté le**  
659 **nombre d'étudiants concernés ;**
- 660 - **Au niveau national : le CESE demande que l'on facilite**  
661 **l'obtention de visas dans les deux sens (entrant et sortant) et que**  
662 **le parcours de mobilité n'entraîne pas une rupture de versement**  
663 **des bourses ;**
- 664 - **Au niveau des établissements d'enseignement supérieur : le**  
665 **CESE préconise que les études à l'étranger soient**  
666 **systématiquement prises en compte au sein du cursus**

667                    **universitaire des étudiants, en développant le document**  
 668                    **Europass<sup>1</sup> ;**

669                    - **Pour y parvenir, le CESE recommande le développement des**  
 670                    **partenariats entre les universités françaises et étrangères, qui**  
 671                    **établissent clairement les conditions de reconnaissance des**  
 672                    **périodes d'études au sein de l'institution partenaire, notamment**  
 673                    **en termes d'équivalence des notes, avec un tableau de conversion**  
 674                    **rendu public et motivé ;**

675                    - **Par ailleurs, le CESE préconise le développement par la**  
 676                    **Commission européenne de programmes Erasmus euro-**  
 677                    **méditerranéens, destinés à favoriser la mobilité transnationale**  
 678                    **des jeunes des deux rives.** A l'heure où les pays arabes vivent un  
 679                    moment historique, favoriser la rencontre entre les nouvelles  
 680                    générations européennes et méditerranéennes traduirait en actes notre  
 681                    volonté de rapprochement et de solidarité.

682                    Il existe, en plus d'ERASMUS de nombreux dispositifs d'aides  
 683                    financières : aide à la mobilité internationale du ministère de l'enseignement  
 684                    supérieur en direction des étudiants boursiers ; bourses de collectivités  
 685                    territoriales ; bourses d'établissements d'enseignement supérieur, sans compter  
 686                    certaines bourses du ministère des affaires étrangères. L'empilement et  
 687                    l'hétérogénéité des dispositifs d'aide financière à la mobilité étudiante nuisent à  
 688                    leur lisibilité, à leur accessibilité et à la clarté des objectifs poursuivis par les  
 689                    politiques d'aides.

690                    Le CESE estime indispensable que soient recensés et mis en cohérence  
 691                    l'ensemble de ces dispositifs, en fonction d'objectifs sociaux clairement établis  
 692                    et en portant une attention toute particulière aux mobilités en premier cycle. Il  
 693                    serait également souhaitable que le versement de ces aides soit effectué par un  
 694                    opérateur unique, par exemple les CROUS.

## 695                    **2. LEONARDO**

696                    Dans le cadre du programme Leonardo da Vinci (LEONARDO), des  
 697                    initiatives ont été lancées en France pour permettre à des jeunes d'effectuer une  
 698                    période courte (environ 3 semaines durant la formation pour les apprentis  
 699                    préparant un diplôme de niveau CAP ou Bac Pro) ou plus longue (jusqu'à 6 mois  
 700                    à l'issue de leur formation) dans un autre pays de l'Union européenne.

701                    Le CESE souhaite que ce programme soit étendu aux pays méditerranéens  
 702                    conformément à la proposition évoquée ci-dessus concernant ERASMUS.

---

<sup>1</sup> Il comprend : *un curriculum vitae* concernant l'ensemble des qualifications et compétences ; une partie mobilité qui consigne des périodes d'apprentissage accomplies à l'étranger ; un supplément au diplôme qui concerne les niveaux d'éducation atteints dans l'enseignement supérieur ; un portfolio des langues présentant les aptitudes linguistiques ; et éventuellement un certificat de formation professionnelle.

703           Pourtant, 1 % seulement des jeunes européens suivant une formation  
 704 professionnelle initiale bénéficie d'une période de mobilité dans un autre Etat  
 705 membre. En France, où le choix a été fait de le centrer sur l'apprentissage, cela  
 706 représente moins de 2 000 apprentis. Cette mobilité est pourtant un atout non  
 707 négligeable puisque selon une étude de la Commission européenne 86 % des  
 708 apprentis ayant bénéficié d'une mobilité européenne ont pu découvrir de  
 709 nouvelles techniques et 76 % d'entre eux se sentent capables de s'exprimer dans  
 710 une autre langue.

711           Les freins qui sont facilement identifiables concernent en particulier les  
 712 apprentis (en situation de salariés en France), il s'agit :

- 713           - De la nécessité d'obtenir une autorisation de l'employeur
- 714           majoritairement des PME et TPE (maintien du salaire pendant la
- 715           période de mobilité, responsabilité ...)
- 716           - De la difficulté de gestion de ces périodes de mobilité dans le cadre
- 717           de rythme en alternance ;
- 718           - De la complexité attachée à cette mobilité lorsqu'il s'agit d'une
- 719           période en entreprise : signature d'une convention de mise à
- 720           disposition, recherche d'une entreprise d'accueil, logement,
- 721           financements des formations...

722           Ces freins sont partiellement levés lorsque des démarches  
 723 d'accompagnement comme celles des CCI (Movil' App) ou de Chambres de  
 724 métiers (apprentieneurope) sont développées.

725           **Le CESE propose :**

- 726           - **De favoriser les démarches collectives pour accompagner les**
- 727           **établissements dans la gestion de la mobilité de leurs apprentis en**
- 728           **s'appuyant notamment sur les grands réseaux de formation déjà**
- 729           **organisées (CCI, CMA, Compagnons...)** ;
- 730           - **D'optimiser les financements en recherchant davantage de**
- 731           **cohérence entre les financeurs : commission européenne, Etats,**
- 732           **régions... A titre d'exemple, des démarches de cofinancement de**
- 733           **projets LEONARDO sont déjà engagées avec les régions**
- 734           **françaises ;**
- 735           - **De « labelliser » les entreprises engagées dans une dynamique**
- 736           **européenne et ayant accepté une mobilité pour leurs apprentis.**
- 737           **Cette reconnaissance pourrait être accompagnée d'une incitation**
- 738           **financière (En France, majoration du crédit d'impôt accordé aux**
- 739           **employeurs d'apprentis ou augmentation de la prime versée par**
- 740           **les conseils régionaux) ;**
- 741           - **De permettre aux établissements formateurs (notamment les**
- 742           **lycées professionnels) de mettre en place la mobilité de leurs**
- 743           **élèves sous forme d'expérimentation ;**

744 - **Parce qu'elle constitue un préalable efficace à l'entrée dans la vie**  
 745 **active, de favoriser la mobilité post-formation : sans supprimer**  
 746 **les périodes courtes de découverte organisées pendant la**  
 747 **formation en apprentissage, une priorité doit être mise sur les**  
 748 **possibilités de mobilités longues en fin de formation.**

### 749 3. COMENIUS

750 Ce programme a pour but de permettre les échanges et la coopération entre  
 751 les établissements scolaires en Europe, de la maternelle au lycée.

752 Il s'agit de développer les compétences linguistiques des élèves et des  
 753 enseignants et de renforcer la citoyenneté européenne.

754 Il peut s'agir d'échanges scolaires, de formation continue des enseignants  
 755 ou d'autres projets de collectivités territoriales. Il est actuellement expérimentée  
 756 une mobilité individuelle des élèves afin qu'ils puissent faire une partie de leur  
 757 scolarité dans un autre pays européen.

758 En matière de formation, la Commission soutient les formations communes  
 759 à plusieurs pays en faveur des enseignants mais également la mise en réseau des  
 760 professeurs.

761 En France, certains établissements scolaires ont mis en œuvre des  
 762 partenariats avec des établissements étrangers, selon une étude effectuée par le  
 763 gouvernement français et la Commission, on a recensé 616 actions de  
 764 partenariats en 2007, 357 en 2008, 458 en 2009. La quasi totalité de ces  
 765 partenariats concerne moins de 50 élèves.

766 Ces actions se situent principalement dans les Rectorats de : Paris (15 %),  
 767 Lyon (11 %), Toulouse (11 %), Grenoble (9 %), Bordeaux (6 %), Reims (5 %) et  
 768 Strasbourg (4 %).

769 Les personnels enseignants concernés sont essentiellement des enseignants  
 770 ayant plus de 10 ans d'expérience (69 %) ou entre 5 et 10 ans (20 %).

771 Curieusement, le CESE constate que seule la moitié de ces enseignants ont  
 772 effectué leur partenariat avec COMENIUS pour des raisons non précisées, ce qui  
 773 mériterait une étude particulière pour évaluer notamment la lourdeur des  
 774 procédures administratives.

775 Les enseignants souhaitent développer non seulement l'apprentissage des  
 776 langues mais également l'esprit d'initiative de leurs élèves et les aspects culturels  
 777 de ces séjours.

778 Les difficultés en langue étrangère sont l'un des principaux obstacles au  
 779 développement des projets COMENIUS. Les enseignants regrettent le manque  
 780 de reconnaissance par l'institution de l'investissement personnel et leur non  
 781 remplacement lors des séjours à l'étranger. De plus, il faut pointer les  
 782 incertitudes pesant sur la responsabilité civile et pénale de ces personnels en cas  
 783 d'accident lors de ces séjours à l'étranger.

784 Le CESE constate que la diversité des financements entraîne de fait des  
785 inégalités entre les territoires, les établissements et entre les professions et  
786 catégories socioprofessionnelles (PCS).

787 **Le CESE propose que ce programme fasse l'objet d'une meilleure**  
788 **communication et que l'on valorise les séjours des enseignants et des élèves**  
789 **à l'étranger. Ces séjours doivent s'accompagner d'une politique de**  
790 **remplacement des personnels qui participent à ces actions.**

#### 791 **4. Jeunesse en action**

792 L'Union Européenne a créé le programme « Jeunesse en action » pour la  
793 période 2007-2013 avec un budget de 885 millions d'euros, dont 9 millions par  
794 an ont été dévolus à la France et dont la gestion a été confiée à l'INJEP (Institut  
795 National de Jeunesse et d'Education Populaire), via l'Agence française du  
796 programme européen jeunesse en action (AFPEJA).

797 L'objectif de ce programme est de renforcer la citoyenneté européenne, en  
798 engageant les jeunes à la vie démocratique, à agir pour la paix et la solidarité, à  
799 s'enrichir de la diversité culturelle européenne, tout en favorisant l'acquisition de  
800 nouvelles compétences.

801 Il est ouvert à tous **les jeunes de 13 à 30 ans** quel que soit leur diplôme ou  
802 leur formation. Soutenant **l'éducation non formelle**, il est réservé à des actions  
803 **hors cadre scolaire ou professionnel** ; il est donc un complément important du  
804 programme ERASMUS, car ouvert à tous les jeunes et non aux seuls étudiants.  
805 **8 303 jeunes Français ont été concernés en 2010.**

806 Ce programme se décompose en cinq grandes « actions » :

807 « **Jeunesse pour l'Europe** » (**action 1**) : financement d'échanges de  
808 jeunes, qui a concerné 1 275 jeunes français en 2009 (4 048 européens),  
809 principalement des 15-17 ans, et de projets portés par des jeunes (« initiatives de  
810 jeunes »), qui a concerné 487 jeunes.

811 **Le Service Volontaire Européen (SVE - action 2)**, qui permet aux jeunes  
812 (18-30 ans) de vivre une expérience de volontariat de 2 à 12 mois dans une  
813 association ou collectivité publique d'un autre pays de l'Union. Le SVE est fondé  
814 sur un partenariat entre des « organisations d'envoi » et des « organisations  
815 d'accueil », ce qui permet de cadrer ces expériences et de promouvoir la  
816 coopération, notamment associative, en Europe.

817 La subvention européenne couvre une partie des frais liés au projet  
818 (hébergement, restauration, formation, soutien, cours de langues, tutorat ...). Elle  
819 est versée à l'organisation coordinatrice ainsi que l'argent de poche et la  
820 protection sociale des volontaires. Environ 1 400 jeunes français sont partis en  
821 SVE en 2009.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Source : rapport AFPEJA 2009 : 831 jeunes partis via l'AFPEJA et 546 via d'autres agences.

822 Si aucun niveau de langue, de diplôme ou de formation n'est théoriquement  
 823 requis pour en bénéficier, dans les faits, le SVE concerne principalement des  
 824 jeunes de niveau Bac+3 / Bac+4 (moyenne d'âge 22-26 ans), de milieux  
 825 socioprofessionnels plutôt favorisés, avec une large majorité de filles. A ce titre,  
 826 malgré le lancement par la commission d'initiatives en faveur des « jeunes ayant  
 827 moins d'opportunités », (à partir de 17 ans), qui permettent à ces jeunes de vivre  
 828 des périodes de volontariat plus courtes (2 semaines à 2 mois), le SVE a en partie  
 829 raté son universalité et sa complémentarité avec le dispositif ERASMUS, réservé  
 830 lui aux jeunes étudiants.

831 **Jeunesse dans le monde (action 3)**, qui soutient des échanges de jeunes  
 832 (13 à 25 ans) et des partenariats associatifs (formation et mise en réseau), entre  
 833 pays de l'UE et une vingtaine de pays « partenaires voisins de l'UE ». L'objectif  
 834 étant de « promouvoir le dialogue interculturel et la solidarité au-delà des  
 835 frontières de l'Union européenne (UE) afin de lutter contre les préjugés et les  
 836 stéréotypes ».

837 **Soutien aux acteurs de jeunesse (action 4)** : Cette action ne touche pas  
 838 directement les jeunes, mais vise à soutenir financièrement les organisations,  
 839 notamment associatives, qui organisent des actions de mobilité européenne des  
 840 jeunes.

841 **Soutien à la coopération européenne dans le secteur de la jeunesse**  
 842 **(action 5)** : ce projet s'inscrit dans la continuité du Livre Blanc sur la jeunesse et  
 843 du Pacte Européen pour la Jeunesse.

844 Par ailleurs, en 2008 et 2009, la Commission Européenne a expérimenté un  
 845 nouveau programme, intitulé « amicus », visant à poser les bases d'un futur  
 846 « service civique européen ». Dans l'attente de la prochaine programmation  
 847 jeunesse, ce programme a été suspendu.

848 Enfin, la Commission européenne a développé en 2008-2009 un outil de  
 849 valorisation des compétences acquises à travers ces expériences de mobilité,  
 850 appelé « Youth pass »<sup>3</sup> (passeport pour la jeunesse). Celui-ci devrait permettre de  
 851 contribuer à valoriser les expériences d'éducation non formelle (hors cadre  
 852 scolaire), et leur impact sur l'employabilité des jeunes. Cependant, faute de  
 853 moyens financiers pour informer et accompagner ces actions, à cette date, seuls  
 854 1 419 jeunes français ont demandé et reçu un certificat individuel Youth pass.

855 Confirmant la validité et l'importance des expériences de mobilité hors des  
 856 cadres scolaires et professionnels, notamment pour les jeunes sortis de formation  
 857 initiale au niveau Bac ou avant, **le CESE recommande que la France**  
 858 **soutienne la consolidation de ce programme européen en faveur de la**  
 859 **mobilité et de l'éducation non formelle des jeunes, notamment dans le cadre**

---

<sup>3</sup> Il repose sur la prise en compte de 8 grands domaines de compétences : communication dans la langue maternelle ; communication dans une ou plusieurs langues étrangères ; compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies ; compétence numérique ; apprendre à apprendre ; compétence sociale et civique ; esprit d'initiative et d'entreprise ; sensibilité et expression culturelles, créativité.

860 **de l'année européenne du volontariat (2011) et dans la perspective de la**  
861 **programmation 2014-2020.**

862 Dans une optique d'optimisation des financements européens en faveur de  
863 la mobilité des jeunes, **le CESE recommande que ce programme, conforté**  
864 **dans ses grands principes, soit toutefois :**

865 - **prioritairement orienté vers les jeunes** n'ayant pas suivi d'études  
866 universitaires (**niveau Baccalauréat ou infra**), les autres bénéficiant  
867 déjà des dispositifs ERASMUS et LEONARDO (un public  
868 légèrement plus large donc que les « Jeunes Avec Moins  
869 d'Opportunité »). Rappelons que ces jeunes constituent 59 % des  
870 jeunes français<sup>4</sup>.

871 - **Si nécessaire, recentré sur les échanges de jeunes et le service**  
872 **volontaire européen** (avec les réorientations précisées ci-après), qui  
873 sont les dispositifs de mobilité ayant le plus d'impact.

874 Quant au Service Volontaire Européen, qui touche aujourd'hui trop peu de  
875 jeunes (quelques 3 000 jeunes sur les 95 millions de jeunes européens), alors  
876 qu'il constitue, à l'instar du service civique en France, une expérience citoyenne  
877 forte pouvant également être un tremplin en matière d'insertion professionnelle,

878 **Le CESE recommande donc que l'Union européenne :**

879 - **promueve l'interopérabilité des dispositifs de volontariat et de**  
880 **service civique entre les pays de l'Union ayant mis en place de tels**  
881 **dispositifs.** L'Union européenne ne prévoyant alors de ne financer  
882 que les surcoûts liés à la mobilité (cours de langue, transport,  
883 logement). Ceci permettra de toucher plus de jeunes grâce à un  
884 cofinancement pays membre/CE plus équilibré. Dans ce cadre, il  
885 pourra être fortement recommandé que les jeunes effectuent une 1<sup>ère</sup>  
886 étape de service civique dans leur pays et une 2<sup>ème</sup> dans un autre pays  
887 de l'Union (particulièrement adapté pour les jeunes n'ayant pas suivi  
888 d'études universitaires et n'ayant souvent ni expérience de mobilité ni  
889 expérience d'engagement).

890 - Ne poursuive le financement actuel par jeune que pour les jeunes  
891 issus de pays n'ayant pas de dispositif national susceptible de les  
892 prendre partiellement en charge (ex indemnité et couverture sociale).

893 - **Stimule, par des appels à projets réguliers, la création de**  
894 **dispositifs de service civique volontaire nationaux dans les pays**  
895 **n'en ayant pas.**<sup>5</sup>

<sup>4</sup> Données INSEE enquête emploi 2007-2008-2009

<sup>5</sup> A date, seuls la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique ont des dispositifs nationaux valorisant et soutenant financièrement le service civique. La Grande-Bretagne sous d'autres formes. Beaucoup de pays y réfléchissent.

896 - **Se donne les moyens de généraliser le Youth pass**, susceptible par  
 897 ailleurs d'inspirer la validation des acquis de l'expérience bénévole et  
 898 volontaire dans les pays membres.

899 B - LES DISPOSITIFS NATIONAUX : VIE, VIA, ET VSI

900 **1. Le VIE**

901 Le Volontariat International en Entreprise (VIE) a succédé au Volontariat  
 902 Service National en Entreprise (VSNE) à la suite de la suspension du service  
 903 militaire en 1995.

904 Dans un rapport sur « *Le volontariat du service national de 1997* » présenté  
 905 par M. Jean Michel, le CESE indiquait qu'il souhaitait que les réseaux  
 906 consulaires à l'étranger jouent un rôle actif et que ces jeunes bénéficient d'un  
 907 contrat de droit public. Ces objectifs sont en grande partie réalisés.

908 Aujourd'hui, le VIE repose sur une mission dans une entreprise française,  
 909 de 6 à 24 mois, à l'étranger avec renouvellement de la durée dans la limite  
 910 maximum de 24 mois. Le jeune doit passer un minimum de 165 jours par an en  
 911 France dans le cadre de cette mission à l'étranger.

912 Le contrat proposé est un contrat de droit public, défiscalisé et sans charges  
 913 sociales. Ce contrat ouvre droit à la retraite et est pris en compte en matière de  
 914 validation des acquis professionnels. Le nombre de ces VIE est en augmentation  
 915 depuis 2008, de 5 913, à 6 842 jeunes concernés en 2011 (chiffre de mars 2011).

916 Sur ces 6 842 jeunes, plus de 3 500 ont été recrutés et placés par le réseau  
 917 des CCI français à l'étranger. Le réseau est chargé de leur accueil et peut leur  
 918 offrir un espace de travail et un retour d'expériences d'autres VIE ou d'équipes  
 919 commerciales sur place.

920 Ce réseau leur permet de bénéficier d'informations, de contacts locaux. Ce  
 921 rôle est essentiel pour les placements en PME. Cette offre couvre 52 pays et le  
 922 service d'encadrement est proposé dans 46 d'entre eux.

923 De 2008 à 2011, on observe une augmentation des entreprises concernées  
 924 même si le placement des VIE s'effectue à plus de 60 % dans les grands groupes.  
 925 Mais, évolution souhaitable, le plus fort développement se situe dans les PME.

926 Les secteurs les plus concernés sont la finance (20 %), les industries  
 927 mécaniques, industrielles et de Défense (10 %), l'énergie et la chimie (10 %).  
 928 Mais on observe une omniprésence de l'Ile-de-France qui cumule 45 % des  
 929 entreprises pour 70 % des recrutements VIE.

930 La plupart des VIE ont un niveau de diplôme Bac +5 ou plus (90 %) les  
 931 Bac +3 ou Bac +4 représentent 7 %. Les femmes représentent un tiers des VIE.  
 932 La mission dure en moyenne 17 mois et concerne l'Europe (44 %), l'Asie  
 933 (21 %), l'Afrique (14 %), l'Amérique du Nord (12,5 %).

934 Les principaux pays d'accueil des missions pour les VIE sont les Etats-  
 935 Unis, la Chine, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

936 Depuis 2010, le VIE est intégré dans le service civique. Le CESE  
937 s'interroge sur ce point.

938 **Le CESE souligne l'importance de ce dispositif sur le plan**  
939 **économique, pour le développement de nos entreprises sur les marchés**  
940 **extérieurs, ainsi que son effet positif sur la formation et le développement de**  
941 **la carrière des bénéficiaires.**

942 **Le CESE propose que l'on accroisse le nombre de VIE pour toucher**  
943 **les jeunes moins diplômés, notamment en favorisant l'alternance.**

944 Ces VIE concerneraient le secteur commercial à terme pour des jeunes en  
945 BTS ou en DUT et dans un premier temps les licences professionnelles. Selon  
946 Ubifrance, ces jeunes seraient particulièrement utiles pour les nouveaux marchés  
947 à l'exportation et le renforcement des équipes commerciales à l'étranger.

## 948 **2. Le VIA et le VSI**

949 Il existe aussi le Volontariat International en Administrations (VIA). Le  
950 VIA est lui réservé aux administrations avec missions en ambassade, dans un  
951 établissement culturel ou un laboratoire scientifique pour 6 à 24 mois et une  
952 rémunération de 1 200 à 2 800€ par mois selon les pays. Il est réservé aux jeunes  
953 diplômés, essentiellement du supérieur.

954 Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) est dédié aux actions de  
955 coopération, de développement et d'action humanitaire pour une durée de 6 mois  
956 à 2 ans auprès d'associations agréées par l'Etat avec des indemnités de 100 à  
957 676,02 euros et une indemnité supplémentaire liée au pays. L'Etat finance les  
958 coûts liés à l'accompagnement du volontarisme (formation, gestion, appui au  
959 retour). Des associations non agréées peuvent faire porter leurs projets par des  
960 associations agréées.

961 Une aide est versée en fin de mission pour l'insertion professionnelle du  
962 jeune ainsi qu'une indemnité de réinstallation.

963 Il y a eu pour 2010, 2 597 offres réservées à des jeunes de plus de 18 ans.

964 **Le CESE souhaite que ces deux formes de volontariat soient évaluées**  
965 **régulièrement notamment en termes de caractéristiques de population de**  
966 **jeunes qui effectuent ces missions**

967 **Plus particulièrement concernant le VSI, le CESE préconise :**

968 **En matière de financement :**

969 - **de veiller à revaloriser régulièrement la couverture sociale du**  
970 **volontaire en tenant compte de l'évolution des coûts supportés**  
971 **par la Caisse des Français à l'étranger qui couvre les risques des**  
972 **volontaires ;**

973 - **de modifier le versement des aides en préférant un versement**  
974 **global de l'aide en début d'année et non chaque mois ;**

975 - **d'augmenter le montant de la subvention pour la formation au**  
 976 **départ ainsi que la prime de réinstallation qui doit être donnée à**  
 977 **tous les volontaires en calculant au *prorata* de la durée de la**  
 978 **mission.**

979 **En matière de droits sociaux :**

980 - **d'assurer la continuité du versement des allocations familiales**  
 981 **qui est aujourd'hui lié à la présence sur le territoire français ;**

982 - **de bénéficier des droits liés au chômage, à l'issue du VSI, au**  
 983 **regard de sa durée, pour ceux qui ne l'ont pas effectué dans le**  
 984 **cadre du service civique ;**

985 - **de rendre moins onéreux l'accès aux écoles françaises à**  
 986 **l'étranger pour leurs enfants.**

987 **Si le portage a montré son intérêt, le CESE tient à souligner**  
 988 **l'importance qui s'attache à l'augmentation du nombre d'associations**  
 989 **agréées. Il souligne par ailleurs la nécessité de réfléchir à un référentiel**  
 990 **qualité.**

#### 991 C - LE SERVICE CIVIQUE

992 Le service civique a été conçu pour permettre à de nombreux jeunes de  
 993 bénéficier d'une expérience de vie et d'apprentissage au service d'une cause  
 994 d'intérêt général permettant le brassage social et le développement du sentiment  
 995 d'appartenance à la Nation.

996 Selon l'agence du service civique, les données de la 1<sup>ère</sup> année de mise en  
 997 œuvre du service civique (2010), montre qu'il touche des jeunes aux profils  
 998 variés. D'une moyenne d'âge de 22 ans, 60 % sont des filles, et 13,5 % résident  
 999 en zone urbaine sensible. En 2010, 21 % des jeunes mobilisés n'avaient pas le  
 1000 baccalauréat, et 46 % avaient fait des études supérieures. Le Service Civique a  
 1001 été annoncé comme devant concerner d'ici 2014, 10% d'une classe d'âge, soit  
 1002 75 000 jeunes. Les financements débloqués à ce jour devraient permettre d'en  
 1003 mobiliser 25 000 en 2012.

1004 Les quelques statistiques rassemblées par l'Agence du Service Civique, ne  
 1005 permettent pas d'évaluer en quoi le service civique a pu constituer une  
 1006 expérience de mobilité territoriale pour les jeunes. Elle est cependant en train de  
 1007 se doter d'un outil statistique qui permettra d'apprécier le nombre de jeunes  
 1008 bénéficiant d'une mobilité nationale au cours de leur service civique.

1009 En revanche, les données collectées par les organisations pionnières sur le  
 1010 sujet (et notamment Unis-Cité), montrent que pour les jeunes ayant peu ou pas  
 1011 de qualification, et notamment les jeunes vivant dans des territoires en difficulté  
 1012 (zones urbaines sensibles et zones rurales notamment), un service civique qui  
 1013 respecte l'objectif de mixité sociale est un facteur d'accès à de nouveaux  
 1014 réseaux.

1015 En ce qui concerne la mobilité internationale, elle est, à ce jour,  
 1016 marginale : pour l'année 2010, seulement 70 jeunes ont effectué leur service  
 1017 civique à l'étranger. Toutefois, la loi 2005-159 du 23 février 2005 confirmée par  
 1018 la loi 2010-241 du 10 mars 2010, relative au service civique précise que le  
 1019 service volontaire européen, le volontariat international en administration, le  
 1020 volontariat en entreprise et le volontariat de solidarité internationale sont des  
 1021 déclinaisons du service civique. A ce titre, il est aussi l'un des outils de la  
 1022 mobilité internationale des jeunes de France.

1023 **Au regard des évaluations réalisées par les organisations pionnières, le**  
 1024 **CESE recommande de consolider ce dispositif, et de renforcer son impact en**  
 1025 **termes de mobilité des jeunes :**

- 1026 - **généraliser l'accessibilité du service civique aux jeunes les plus**  
 1027 **éloignés de la mobilité, notamment les jeunes de faible niveau de**  
 1028 **qualification.**
- 1029 - **faciliter la mobilité territoriale des jeunes dans le cadre du**  
 1030 **service civique, en facilitant leur accès aux foyers de jeunes**  
 1031 **travailleurs, ou en développant le principe de « familles**  
 1032 **d'accueil ».**
- 1033 - **promouvoir, pour les jeunes n'ayant pas encore eu d'expérience**  
 1034 **de mobilité, le service civique en deux temps : un temps national**  
 1035 **et un temps européen, par le soutien du programme Jeunesse en**  
 1036 **Action s'il reprend des programmes types Amicus.**

1037 D - LES DISPOSITIFS DE MOBILITE REGIONALE POUR LES JEUNES : UN  
 1038 FINANCEMENT ESSENTIELLEMENT LOCAL AVEC UN FORT ENGAGEMENT DES  
 1039 REGIONS

1040 Les régions et certains départements ont mis en place de nombreuses aides  
 1041 dans différents domaines vis-à-vis des étudiants et des jeunes en insertion  
 1042 professionnelle. Ces aides sont notamment tournées vers les transports,  
 1043 l'obtention du permis de conduire, le logement et le déménagement.  
 1044 Malheureusement, il n'existe pas d'étude exhaustive sur les dispositifs existants.

1045 Toutefois, depuis plusieurs années, les CESER se sont emparés de travaux  
 1046 d'analyse sur les mobilités des jeunes en région. On peut citer « Les jeunes en  
 1047 Pays de la Loire » (2007), « Jeunesse et territoires de vie en Provence Alpes Côte  
 1048 d'Azur » (2011), « L'autonomie des jeunes en Champagne-Ardenne » (2011),  
 1049 « Le logement des apprenants en Franche-Comté » (2011), « La jeunesse  
 1050 martiniquaise : priorité des deux prochaines décennies » (2010). Enfin, il faut  
 1051 noter l'important rapport récent du CESR d'Ile-de-France rappelant notamment  
 1052 les efforts de la région en faveur de la mobilité des apprentis et des lycéens.

1053 Ces dispositifs manquent souvent de coordination entre les services  
 1054 susceptibles de répondre aux besoins des jeunes en mobilité (Etat, Région,  
 1055 département, commune, chambre consulaires, entreprises, organismes de sécurité

1056 sociale...) et elles sont parfois redondantes, alors qu'une complémentarité mieux  
1057 organisée permettrait d'offrir des aides de meilleur niveau, tant sur le plan  
1058 financier qu'en termes de qualité des projets.

1059 En revanche, il faut saluer l'effort de certaines régions qui développent des  
1060 actions afin de favoriser la motilité des jeunes. Par exemple, la région Aquitaine  
1061 organise chaque année une excursion vers Paris avec préparation de la journée où  
1062 les jeunes doivent prendre les transports en commun, effectuer des visites et  
1063 organiser leur déjeuner. Au cours de la préparation, ils apprennent à lire un plan  
1064 et à chercher l'information leur permettant de bien voyager.

1065 Une autre action « Sac à dos » concerne l'organisation d'un séjour de  
1066 vacances avec aide financière des collectivités territoriales. Il s'agit  
1067 d'accompagner le jeune dans son projet sur le plan matériel, administratif et  
1068 financier.

1069 D'autres régions ont repris à leur compte le dispositif « ville vie  
1070 vacances ». Il s'agit à travers ce dispositif de mobiliser autour de projets  
1071 constructifs et éducatifs les jeunes les plus en difficulté, afin de leur permettre de  
1072 pratiquer des activités à dimension de solidarité ou d'insertion sociale ou  
1073 professionnelle. Ces activités ont lieu pendant les vacances scolaires, en France  
1074 ou à l'étranger.

1075 Il faut également citer les politiques de jumelage entre collectivités  
1076 territoriales qui permettent des contacts ouverts aux jeunes et qui s'organisent  
1077 autour de thèmes culturels, économiques ou à caractère social.

1078 Pour finir sur des initiatives de réussite, les lycées professionnels agricoles  
1079 et les maisons familiales rurales développent depuis peu des actions vers des  
1080 mobilités européennes dans le cadre de leur mission et souhaitent s'engager pour  
1081 que chaque jeune au cours de sa formation puisse en bénéficier.

1082 **Le CESE demande que les pouvoirs publics soutiennent ces différentes**  
1083 **initiatives, notamment au niveau européen et qu'elles fassent l'objet**  
1084 **d'études sur la complémentarité entre les politiques régionales, nationales et**  
1085 **européennes.**

1086 E - LES AUTRES FORMES DE MOBILITES

1087 De nombreuses mobilités concernent les jeunes alors qu'elles sont  
1088 organisées hors dispositif. Or, certaines sont liées à la formation et au  
1089 développement personnel des jeunes.

1090 Il existe aussi des mobilités culturelles liés à la pratique d'une activité  
1091 artistique (théâtre, musique, arts plastiques ...) par exemple on peut citer les  
1092 orchestres de jeunes européens et les chemins du patrimoine sans oublier les  
1093 actions menées par de nombreux musées européens.

1094 **Le CESE souhaite que la Commission européenne encourage des**  
1095 **actions dans ce domaine, qui permettent aux jeunes de participer à une**  
1096 **approche commune de la diversité du patrimoine culturel européen.**

1097 A cet effet, il convient également d'accompagner toutes les initiatives  
1098 sportives et associatives en matière de mobilité notamment européenne. En effet,  
1099 les associations souffrent souvent de difficultés financières qui ne leur  
1100 permettent pas de développer ces actions.

1101 Rappelons également l'effort fait par les associations organisatrices de  
1102 centres de vacances et de loisirs qui a permis à 993 970 jeunes de partir en  
1103 vacances au cours de l'année scolaire 2008/2009.

1104 Il existe aussi des réseaux internationaux importants (covoiturage,  
1105 logement, assistance ...), permettant aux jeunes et aux moins jeunes de voyager  
1106 et de se loger à peu de frais. La philosophie qui les sous-tend est basée sur la  
1107 rencontre avec d'autres personnes, d'autres cultures, les échanges et  
1108 l'enrichissement personnel, par exemple l'initiation à la culture biologique, à  
1109 l'écologie, à certaines activités culturelles, ou sportives.

1110 La période des vacances est à l'évidence une période propice aux  
1111 déplacements qu'il s'agisse de vacances à l'étranger, ou de déplacements au sein  
1112 du territoire. Il faut noter que selon une étude du Centre d'analyse stratégique, un  
1113 tiers des Français de plus de 15 ans ne partent pas en vacances, ce qui est  
1114 particulièrement regrettable quand on connaît l'impact des déplacements en  
1115 termes d'apprentissage des langues, des cultures, de l'histoire et de la  
1116 géographie. De plus, ces déplacements ont été peu analysés.

1117 **Le CESE demande au gouvernement et aux collectivités territoriales**  
1118 **de donner aux acteurs associatifs ou encore aux partenaires sociaux (à**  
1119 **travers les organismes qu'ils pilotent) les moyens de développer différents**  
1120 **types de projets dans le domaine social, culturel ou sportif notamment au**  
1121 **profit des jeunes qui ne partent pas en vacances et qui ne bénéficient pas des**  
1122 **autres formes de mobilité.**

#### 1123 **IV - POUR UNE POLITIQUE PLUS GLOBALE DE MOBILITE**

1124 **Le CESE souhaite un engagement fort du Gouvernement afin de**  
1125 **montrer qu'une politique en faveur de la mobilité de tous les jeunes est une**  
1126 **priorité. La France s'est déjà engagée sur un objectif de 20 % d'étudiants**  
1127 **ayant effectué un séjour à l'étranger dans le cadre de leurs études à**  
1128 **l'horizon 2020.**

1129 Alors que l'objectif de permettre la réalisation d'un service de mobilité au  
1130 cours des études était au cœur de la réforme dite « LMD » de 2002, les résultats  
1131 ne sont pas au rendez-vous. Le CESE recommande que des actions énergiques  
1132 soient entreprises pour y parvenir.

1133 **A cet effet, et sans sous-estimer les difficultés de mise en œuvre d'une**  
1134 **telle mesure, le CESE demande que soit mise en discussion l'instauration**  
1135 **d'une obligation de mobilité pour l'obtention d'un diplôme : par exemple de**  
1136 **6 mois pour un master, dont une partie réalisée au cours du premier cycle.**

1137 **Cet objectif doit être complété en fixant à 10 % de l'ensemble des**  
 1138 **jeunes la proportion de ceux ayant effectué un séjour à l'étranger dans le**  
 1139 **cadre de leurs parcours scolaire en 2020, en portant attention aux différents**  
 1140 **niveaux de cursus de formation afin de corriger les inégalités actuelles. Le**  
 1141 **suiti statistique de cet objectif est essentiel afin de vérifier que tous les**  
 1142 **publics de jeunes sont concernés.**

1143 Pour ce faire le CESE préconise :

- 1144 - la création d'un dispositif unique d'informations dédié à la mobilité ;
- 1145 - le développement dès le plus jeune âge de l'apprentissage à la
- 1146 mobilité ;
- 1147 - une politique globale du logement pour les jeunes ;
- 1148 - la généralisation des bonnes pratiques régionales en matière de
- 1149 moyens de transports pour tous les jeunes ;
- 1150 - un véritable effort en faveur de l'apprentissage des langues prenant
- 1151 mieux en compte l'expression orale ;
- 1152 - une meilleure sécurisation de la mobilité européenne et
- 1153 internationale.

1154 A - LE CESE PROPOSE LA CREATION D'UN DISPOSITIF UNIQUE D'INFORMATIONS  
 1155 DEDIE A LA MOBILITE

1156 Compte tenu de la diversité des dispositifs et des intervenants, la dispersion  
 1157 des informations est aujourd'hui l'un des obstacles majeurs à une bonne  
 1158 connaissance des jeunes et de leurs familles des possibilités de mobilité.

1159 **Le CESE propose de regrouper l'ensemble des informations quels que**  
 1160 **soient les promoteurs du dispositif à travers un site unique sous forme de**  
 1161 **portail télématique hébergé techniquement, par exemple, par centre info.**

1162 Ce site doit dès les « années collège » être connu des familles et des jeunes.  
 1163 Il regrouperait en son sein les initiatives de l'Etat, des collectivités territoriales,  
 1164 des réseaux consulaires et des entreprises, mais également des associations qui  
 1165 participent à la mobilité internationale et nationale.

1166 Si l'on souhaite atteindre les objectifs retenus, il s'agirait de mettre en  
 1167 synergie les aides à la mobilité par type de mobilité et de faciliter le montage des  
 1168 dossiers pour obtenir les financements européens et de s'adapter aux publics  
 1169 concernés.

1170 Bien entendu, ce site sera le principal vecteur de l'information sur la  
 1171 mobilité internationale en proposant des stages, des formations, tout au long de  
 1172 l'année scolaire et universitaire et en n'oubliant pas la possibilité de profiter des  
 1173 vacances pour favoriser les échanges internationaux.

1174 Il faut noter que la région Aquitaine a souhaité aller plus loin et mettre en  
 1175 place une plateforme permettant d'accompagner les jeunes dans le montage de

1176 leurs projets de mobilité à l'étranger (Aquitaine Cap Mobilité). Après évaluation,  
1177 cette initiative pourrait être proposée à d'autres collectivités.

1178 La collecte d'information étant également essentielle pour permettre des  
1179 préconisations plus précises sur ce sujet, **le CESE recommande que l'Etat**  
1180 **sollicite des études statistiques et sociologiques sur les différentes**  
1181 **trajectoires de mobilité des jeunes.** Ces études doivent être régulièrement  
1182 remises à jour pour permettre d'évaluer l'impact, tant sur le nombre que sur la  
1183 diversité des jeunes concernés, des politiques publiques qui tendent à  
1184 promouvoir la mobilité

1185 Enfin, le CESE souligne l'importance d'une collaboration interministérielle  
1186 plus effective, dans ce domaine, afin de promouvoir les initiatives en la matière.  
1187 Par exemple, différentes actions de promotion de la mobilité pourraient être  
1188 organisées, en mobilisant tous les acteurs intéressés (associations, personnels du  
1189 système éducatif, etc.), et en premier lieu les jeunes ayant déjà effectué une  
1190 expérience de mobilité. En effet, pour démontrer que la mobilité fait partie « du  
1191 champ des possibles » et lever les appréhensions de chacun, rien ne vaut  
1192 l'échange avec des jeunes ayant eux-mêmes vécu des expériences réussies. Nous  
1193 préconisons donc de multiplier les initiatives basées sur la sensibilisation par les  
1194 pairs. Ainsi, les jeunes ayant pris part aux différents dispositifs présentés ci-  
1195 dessus pourraient être systématiquement sollicités, à leur retour, pour effectuer  
1196 une mission de sensibilisation en direction d'autres jeunes (en ciblant  
1197 prioritairement les publics les plus éloignés de la mobilité), en intervenant sur  
1198 leurs lieux de vie et d'études.

#### 1199 B - LE DEVELOPPEMENT ET L'APPRENTISSAGE DE LA MOBILITE

1200 La pratique dès le plus jeune âge de la mobilité sous toutes ses formes doit  
1201 être envisagée notamment à travers des échanges scolaires

##### 1202 A l'école primaire :

1203 Le CESE a recommandé dans son avis sur « *Les inégalités à l'école* » :  
1204 « que soient soutenus les dispositifs de type classe de découverte (classe verte,  
1205 classe de mer ...) qui permettent d'apporter un regard différent sur le monde qui  
1206 nous entoure, surtout pour les enfants des quartiers sensibles et des grands  
1207 centres urbains qui n'ont pas toujours les moyens d'accéder à ces espaces ». Il  
1208 souligne que ce développement doit être accompagné d'une politique visant à  
1209 supprimer tous les freins tant financiers que culturels, en utilisant au mieux les  
1210 ressources des caisses des écoles et des communes et en associant tous les  
1211 parents à la préparation de cette première expérience.

1212 Il tient à rappeler que ce dispositif repose sur l'engagement des  
1213 collectivités territoriales mais aussi et surtout sur celui des enseignants eux-  
1214 mêmes, malheureusement ces personnels sont confrontés aux mêmes difficultés  
1215 évoquées pour le programme COMENIUS. Il souligne qu'au-delà du seul intérêt  
1216 pédagogique de chaque projet qui doit être accepté par l'inspecteur  
1217 départemental, le déplacement de l'ensemble des élèves d'une même classe hors

1218 de leur domicile permet à des enfants de milieux très différents une vie en  
1219 commun contribuant ainsi à une meilleure connaissance réciproque source  
1220 d'enrichissement et de respect mutuel.

1221 **Le CESE fait siennes les propositions des 8 associations de maires et**  
1222 **d'élus locaux qui souhaitent relancer les classes de découvertes et qui**  
1223 **proposent d'alléger les charges administratives qui pèsent sur les**  
1224 **enseignants pour l'organisation de ces classes ; d'obtenir des transporteurs**  
1225 **nationaux des conditions tarifaires particulières ; de nommer des**  
1226 **interlocuteurs locaux chargés de faciliter l'organisation et le déroulement**  
1227 **des séjours. Le CESE recommande de clarifier le cadre réglementaire de ces**  
1228 **activités en dehors de l'établissement.**

1229 Au collège et au lycée :

1230 Les séjours à l'étranger devraient plus qu'aujourd'hui trouver leur place  
1231 dans le cursus scolaire, quels que soient les établissements et les filières  
1232 considérés et en tenant compte de l'âge des élèves.

1233 Cette proposition doit valoir également pour les sorties, voyages et séjours  
1234 sur le territoire national des élèves.

1235 Ces déplacements peuvent être préparés dans le cadre de projets  
1236 pédagogiques et lorsqu'il s'agit de séjours à l'étranger par une intensification des  
1237 cours de langues.

1238 **Le CESE souhaite que des échanges entre professeurs puissent avoir**  
1239 **lieu quelques semaines avant le séjour. Par exemple, les professeurs du pays**  
1240 **d'accueil venant faire des cours dans le pays de départ. Cela peut être alors**  
1241 **l'occasion de financements européens, à travers le programme COMENIUS.**

1242 Ces actions de préparations au séjour tant sur le territoire qu'à l'étranger  
1243 doivent être accompagnées par des témoignages d'élèves de l'établissement  
1244 ayant effectué des séjours à l'étranger dans les années précédentes. Ces  
1245 témoignages mettront en avant la vie quotidienne du pays d'accueil et les  
1246 bénéfices au retour de cette mobilité.

1247 En dehors du système scolaire :

1248 Des initiatives ont vu le jour dans les établissements médico-éducatifs et  
1249 médico-professionnel afin d'assurer aux jeunes en situation de handicap l'accès à  
1250 la liberté de déplacement.

1251 Par ailleurs, des actions spécifiques sont menées dans les quartiers  
1252 défavorisés autour des associations et des collectivités locales afin de monter des  
1253 dossiers à partir de financements du fonds social européen.

1254 Des projets de solidarité internationale ou d'aide au développement  
1255 peuvent agir comme des révélateurs pour l'engagement des jeunes, et leur faire  
1256 prendre conscience de leurs capacités, de leur utilité et de leur rôle au sein de la  
1257 société. Ils sont susceptibles de permettre de rechercher des partenaires du côté

1258 du monde des entreprises et dans un deuxième temps, une meilleure  
1259 connaissance réciproque entre les jeunes et l'entreprise.

1260 Le CESE souhaite le développement du dispositif « Jeunesse solidarité  
1261 internationale » (JSI) et « ville vie vacances solidarité » (VVSI) qui permettent  
1262 chaque année de cofinancer des microprojets de solidarité internationale  
1263 (chantiers, échanges interculturels, ...) portés par des jeunes notamment ceux  
1264 issus des quartiers populaires.<sup>6</sup>

1265 **Le CESE recommande que les collectivités territoriales et l'Etat**  
1266 **soutiennent particulièrement les acteurs, notamment associatifs, qui**  
1267 **développent des actions autour de projets environnementaux, sociaux ou**  
1268 **culturels à même d'ouvrir de nouvelles perspectives pour les jeunes qui y**  
1269 **participent.**

1270 En effet, de telles expériences permettent de développer de nombreuses  
1271 compétences civiques, professionnelles, sociales et interpersonnelles, qui ne sont  
1272 pas forcément simples à identifier et dont la reconnaissance est parfois complexe.

1273 **Le CESE souhaite également qu'une attention particulière soit portée**  
1274 **à la question de la reconnaissance et de la valorisation des expériences de**  
1275 **mobilité, y compris celles qui se déroulent en dehors des cadres scolaires et**  
1276 **académiques.**

1277 C'est pourquoi nous proposons que des référentiels de compétences, sur  
1278 le modèle du Youth Pass européen, soient conçus et systématiquement proposés  
1279 aux jeunes en mobilité. Ces derniers seraient ensuite à même de les utiliser dans  
1280 différents contextes : une prise de conscience de ses propres acquis dans une  
1281 démarche d'auto-évaluation, pour les faire reconnaître par un interlocuteur  
1282 extérieur au cours d'une recherche d'emploi, ou encore pour les intégrer à un  
1283 cursus universitaire ou professionnel ou à un processus de validation des acquis  
1284 de l'expérience.

#### 1285 C - UNE POLITIQUE GLOBALE DE LOGEMENT POUR LES JEUNES

1286 Le CESE constate que sans possibilité de se loger hors de la famille, il est  
1287 vain de parler d'une mobilité des jeunes. Cela implique la mise en œuvre d'une  
1288 véritable politique globale du logement en faveur de la jeunesse de notre pays  
1289 qui ne peut bien entendu s'insérer qu'au sein de la politique du logement en  
1290 France.

1291 Le CESE se félicite de l'accord national interprofessionnel sur le logement  
1292 des jeunes du 29 avril 2011 et demande qu'il soit mis en œuvre dans les  
1293 meilleurs délais.

1294 **Plus généralement, le CESE recommande qu'une réflexion nationale**  
1295 **soit engagée sur la question cruciale du logement des jeunes.**

---

<sup>6</sup> Ce dispositif est géré de manière paritaire par les associations et les pouvoirs publics sous l'égide de la mission des relations avec la société civile du ministère des affaires étrangères

1296 Le parc locatif HLM ne répond pas aux besoins des personnes seules car il  
 1297 comprend peu de studios et de 2 pièces et le parc locatif privé est insuffisant. Il  
 1298 est souvent inaccessible au regard des ressources des jeunes. Il apparaît que 75 %  
 1299 des étudiants vivent dans 30 villes françaises où le marché du logement est très  
 1300 tendu. Le logement des apprentis pose des problèmes très spécifiques et il ne faut  
 1301 pas oublier ceux pour qui l'accès au logement est impossible et qui vivent hors  
 1302 de leurs familles, sans formation et sans ressource entre 18 et 25 ans.

1303 Comme le rappelle la Fédération française du bâtiment, les jeunes sont  
 1304 confrontés à une contradiction : d'un côté l'insertion professionnelle requiert  
 1305 souvent la mobilité, d'un autre côté le marché du logement se révèle rigide et  
 1306 exigeant. Ainsi les jeunes ont des difficultés à accéder à un logement. Près de la  
 1307 moitié des jeunes concernés retardent le départ du foyer familial et évoquent  
 1308 pour l'expliquer un motif financier.

1309 **Le CESE, face à cette situation, souhaite que le logement des jeunes**  
 1310 **soit un objectif prioritaire du Gouvernement et que soit développé une offre**  
 1311 **de logements abordables et en mode diversifié (logements collectifs,**  
 1312 **logements meublés, colocation, logement isolé). Le CESE recommande la**  
 1313 **mobilisation de tous les acteurs concernés par ce problème, prioritairement**  
 1314 **pour accélérer les constructions.**

1315 L'engagement des acteurs actuels (sociétés HLM, gestionnaires d'Action  
 1316 Logement, Caisse des Dépôts et Consignations, etc.) doit être soutenu mais  
 1317 surtout coordonné. De plus, il est souhaitable d'associer à cet engagement des  
 1318 sociétés d'assurance qui ces dernières années se sont détournées des  
 1319 investissements immobiliers au profit d'autres instruments financiers ; la  
 1320 directive Solvency II, devrait les y inviter. A ce jour, la diversité des normes de  
 1321 logement et de la fiscalité immobilière, selon leurs destinataires, (foyers de  
 1322 jeunes travailleurs, étudiants, apprentis...) est un obstacle à la mise en synergie  
 1323 des opérateurs et à l'interchangeabilité des différentes bénéficiaires de logement.

1324 Chacun sait que pour obtenir un logement, contrairement à ce qui existe  
 1325 dans d'autres pays européens (Allemagne, Autriche, etc.), une caution en France  
 1326 est exigée par les bailleurs publics et privés.

1327 **Le CESE estime qu'il est indispensable que chaque jeune qui ne**  
 1328 **dispose pas d'une caution familiale puisse bénéficier d'une caution mutuelle,**  
 1329 **voire d'une complémentarité entre ces deux types de caution.**

1330 Il serait utile que la rédaction des cautions soit harmonisée et que  
 1331 notamment le niveau réel des sommes en jeu soit clairement défini pour la  
 1332 personne physique qui loue. Il est surtout nécessaire qu'un dispositif universel de  
 1333 caution mutuelle soit mis en œuvre.

1334 Le système LOCA PASS géré par les acteurs de l'Action Logement  
 1335 (ex 1 %) est à ce jour insuffisamment connu et il a été récemment limité à  
 1336 certains jeunes sous condition de ressources et aux seuls bailleurs publics. Il pose  
 1337 quelques problèmes pratiques : la caution étant accordée après l'entrée dans le

1338 logement, ce qui va à l'inverse des exigences des propriétaires. La garantie de  
1339 risques locatifs (GRL) sensés pallier ces difficultés ne répond pas aux besoins.

1340 Les jeunes sans ressource, soit la plupart des jeunes (étudiants non salariés  
1341 et non boursiers, jeunes actifs non bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active)  
1342 sont exclus de la GRL. Or, la mise en place de la GRL en substitution des  
1343 dispositifs de cautionnement solidaire existants (LOCA PASS) devait  
1344 initialement concerner l'ensemble des publics.

1345 **Le CESE recommande l'universalisation du système pour permettre à**  
1346 **toutes les catégories de jeunes de bénéficier d'un cautionnement solidaire,**  
1347 **quelle que soit leur situation de revenus. Il est également nécessaire que la**  
1348 **souscription à la garantie du risque locatif soit obligatoire pour l'ensemble**  
1349 **des propriétaires qui louent un logement, de manière à éviter toute**  
1350 **discrimination à cet égard et toute répercussion sur le montant des loyers.**

1351 Ce dispositif pourrait être complété selon un mode à définir par les acteurs  
1352 publics ou institutionnels. L'engagement de la CDC dans le domaine du  
1353 logement et notamment en faveur de ce dispositif de caution est nécessaire, de  
1354 même que l'utilisation du fonds de cohésion social. Il faut profiter des  
1355 expériences comme le « pass pour logement étudiant », dispositif lancé en  
1356 septembre 2011 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
1357 avec la CDC dans deux académies expérimentales, Lille et Lyon. Ce dispositif  
1358 devra faire l'objet d'une évaluation.

1359 **Le CESE propose également de supprimer le mois de carence**  
1360 **précédant le versement des aides au logement (APL ou ALS), voire de**  
1361 **permettre des avances pour faciliter l'installation.**

1362 Il faut encourager le développement systématique de plans locaux d'habitat  
1363 avec un volet logement pour les jeunes.

1364 Les collectivités territoriales en relation avec les universités, les centres de  
1365 formation et les associations doivent créer des sites d'informations,  
1366 d'orientations et d'aide à la recherche de logement sur le modèle de celui  
1367 programmé par les partenaires sociaux dans leur accord du 29 avril 2011 qui doit  
1368 permettre aux jeunes en insertion professionnelle d'avoir une meilleure lisibilité  
1369 sur les aides nationales ou territoriales auxquelles ils peuvent prétendre en  
1370 matière de logement. Il faut mettre l'accent sur les logements de petites tailles, à  
1371 faible loyer et localisées dans les villes qui accueillent les jeunes. L'offre de  
1372 logement est, à ce jour trop souvent spécifique, par catégories de publics  
1373 jeunes : jeunes travailleurs, jeunes désocialisés, étudiants ou apprentis, jeunes  
1374 ménages en difficultés mais partout où la mixité entre ces publics est possible,  
1375 elle doit être envisagée et encouragée. Pour ce qui est du logement étudiant, le  
1376 grand emprunt doit être utilisé massivement en faveur de cette offre. Il faut  
1377 également développer une occupation réelle de ces logements tout au long de  
1378 l'année, ce qui nécessite une véritable politique globale.

1379 Afin d'aider les apprentis à trouver un logement proche de leur centre de  
1380 formation et de leur entreprise d'accueil ce qui implique parfois de disposer de

1381 deux logements. **Le CESE préconise de développer – grâce au Grand**  
 1382 **Emprunt et dans le cadre de partenariats (Chambres consulaires et**  
 1383 **Fédération des maires ruraux, maisons familiales rurales ...) – une offre de**  
 1384 **logement accessibles aux apprentis en milieu rural ou semi rural.**

1385 En ce qui concerne les apprentis, on peut signaler l'opération  
 1386 « 100 logements pour les apprentis » lancée par le Conseil général de la  
 1387 Mayenne. Elle permet de rénover des logements que les propriétaires louent à  
 1388 loyer réduit pendant 5 ans à des apprentis, pour tenir compte du double logement  
 1389 évoqué précédemment.

1390 **L'importance de ce dossier du logement des jeunes nécessiterait qu'il**  
 1391 **fasse l'objet de travaux complémentaires de la part du CESE.**

1392 D - GENERALISER LES BONNES PRATIQUES REGIONALES EN MATIERE DE MOYENS  
 1393 DE TRANSPORT POUR LES JEUNES

1394 Dans son rapport de 2007 sur « Sécurité routière et circulation : la  
 1395 responsabilité des différents acteurs », le CESE met en avant le concept de «  
 1396 mobilité durable, qui consiste à accentuer la place des transports en commun, et à  
 1397 diversifier l'offre en faveur de modes de transport alternatifs » plus respectueux  
 1398 de l'environnement et moins consommateurs en énergie.

1399 Force est de constater que la grande majorité des régions a fourni des  
 1400 efforts pour faciliter la mobilité durable des jeunes à travers l'élaboration de  
 1401 schémas régionaux de transports. Certaines régions proposent des tarifications  
 1402 spécifiques pour favoriser les mobilités comme l'Ile-de-France avec le chèque  
 1403 mobilité en faveur des jeunes de 16 à 26 ans qui permet d'atténuer le coût de la  
 1404 carte de transport afin de faciliter leur insertion.

1405 Pour le CESE, il est également nécessaire de mettre en œuvre des solutions  
 1406 d'aide au financement pour les jeunes étudiants et qui ne souhaitent pas ou ne  
 1407 peuvent pas se loger à proximité de leur lieu d'étude et sont donc contraints  
 1408 d'utiliser des moyens de transport en commun. Ces solutions passent par des  
 1409 financements croisés entre Etat-collectivités territoriales et entreprises (sur le  
 1410 modèle de la carte Imagine R).

1411 Le CESE considère que la mobilité durable est un objectif qui mérite  
 1412 encore de nombreux investissements. Dans son rapport sur le bilan et les  
 1413 perspectives de l'ANRU, il souligne notamment l'impérieuse nécessité de  
 1414 désenclaver les quartiers. Il est également essentiel que les efforts se poursuivent  
 1415 en ce qui concerne le transport ferroviaire régional, notamment en zones rurales.

1416 L'ensemble de la chaîne de déplacement, du logement au lieu d'études ou  
 1417 de travail, doit être accessible, y compris lorsque le parcours nécessite une  
 1418 approche multimodale.

1419 **Le CESE recommande que chaque schéma régional et départemental**  
 1420 **comporte une réflexion sur la mobilité des jeunes incluant des conditions**  
 1421 **tarifaires avantageuses et une analyse détaillée des besoins en termes de**

1422 **parcours avec une attention particulière aux personnes en situation de**  
1423 **handicap.**

1424 En parallèle de ces efforts concernant la mobilité durable, il reste  
1425 nécessaire d'accompagner les jeunes vers l'obtention du permis de conduire, qui  
1426 reste un élément essentiel pour favoriser leur mobilité et leur insertion  
1427 professionnelle. Son coût est trop souvent un obstacle à son obtention, alors qu'il  
1428 est parfois impossible de se déplacer sans moyen de transport individuel,  
1429 notamment en milieu rural.

1430 C'est pourquoi, afin de diminuer les frais d'obtention du permis, le CESE  
1431 réaffirme la position exprimée dans l'avis « Sécurité routière et circulation: la  
1432 responsabilité des différents acteurs» en recommandant l'apprentissage du code  
1433 de la route au cours de la scolarité, suivi d'une évaluation voire d'une délivrance  
1434 au moment de la journée défense et citoyenneté (ex-JAPD).

1435 Il est également essentiel d'avoir une réflexion indépendante sur  
1436 l'apprentissage pratique de la conduite, aujourd'hui trop souvent hors de portée  
1437 pour les jeunes. Certaines régions proposent des solutions originales permettant  
1438 aux jeunes en difficultés d'accéder au permis de conduire, c'est le cas de la  
1439 Picardie qui a créé une auto-école sociale à cet effet.

1440 **Le CESE préconise des aides à l'obtention du permis de conduire et la**  
1441 **mise en place de moyens de transports en location sur le modèle du vélib**  
1442 **pour les automobiles ou les deux roues motorisées en favorisant notamment**  
1443 **les véhicules les plus respectueux de l'environnement et les moins**  
1444 **consommateurs en énergie.**

1445 **Pour les apprentis qui rencontrent des difficultés à passer le code, le**  
1446 **CESE propose de permettre à des CFA volontaires d'organiser**  
1447 **l'enseignement des épreuves théoriques du permis de conduire sur 2 ans. Le**  
1448 **Conseil préconise également de développer la conduite accompagnée par des**  
1449 **artisans volontaires qui exerceraient le rôle de tuteur à la place des parents,**  
1450 **comme le permet l'accord signé en 2010 entre la Délégation à la Sécurité**  
1451 **routière et l'Union Professionnelle Artisanale**

1452 E - UN VERITABLE EFFORT EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE DES LANGUES EN  
1453 PRENANT MIEUX EN COMPTE L'EXPRESSION ORALE

1454 L'apprentissage des langues en France est un enjeu essentiel pour  
1455 promouvoir la mobilité. Force est de constater qu'aujourd'hui la pratique d'un  
1456 anglais oral est une condition nécessaire sinon suffisante à la mobilité  
1457 internationale. Mais la connaissance d'une deuxième voire de plusieurs langues  
1458 étrangères est un atout majeur.

1459 **Le CESE estime indispensable qu'un plan ambitieux soit élaboré par**  
1460 **le ministère de l'Education nationale avec l'appui des conseils régionaux et**  
1461 **généraux.**

1462 Il s'agirait notamment de doter tous les établissements de laboratoires de  
 1463 langues comme le demandait déjà le rapport du CESE de M. Andrieu sur  
 1464 « l'espace éducatif européen » et de faciliter dans le cadre d'accord d'échanges  
 1465 les séjours à l'étranger des enseignants de langues. Cela permettrait aux  
 1466 professeurs d'échanger sur les pratiques pédagogiques d'autres pays et de  
 1467 pratiquer régulièrement la langue enseignée.

1468 **Le CESE souhaite approfondir la question du problème de**  
 1469 **l'apprentissage des langues à l'occasion d'une prochaine saisine.**

1470 F - UNE MEILLEURE SECURISATION DE LA MOBILITE EUROPEENNE ET  
 1471 INTERNATIONALE

1472 Les principaux freins à la mobilité nationale et internationale sont  
 1473 connus : administratifs, financiers et linguistiques évoqués lors du bilan  
 1474 d'ERASMUS.

1475 Le CESE souligne que la mobilité des étudiants des pays européens subi les  
 1476 conséquences générées par les différences de droits étudiants en matière de  
 1477 protection sociale et de bourses entre les pays. Il estime nécessaire que l'Union  
 1478 européenne encourage une harmonisation par les hauts des aides sociales aux  
 1479 étudiants pour faciliter la mobilité intra-européenne. Il considère également que  
 1480 l'espace européen de l'enseignement supérieur devrait se doter d'un référentiel  
 1481 de compétences commun, à même d'évaluer les différentes formations et d'un  
 1482 système public et argumenté de conversion des notes entre les établissements.

1483 Dans cette perspective, il faut suivre l'initiative de l'Office franco-  
 1484 allemand pour la jeunesse sur un « statut franco-allemand du stagiaire ».

1485 Il est nécessaire de remettre en chantier les programmes bilatéraux avec  
 1486 l'Allemagne et le Québec et d'en développer d'autres. A ce sujet, l'office franco-  
 1487 québécois permet à plus de 14 000 jeunes de se rendre au Québec pour des stages  
 1488 ou des jobs d'été, mais aussi de se perfectionner dans un métier, et favorise  
 1489 l'accueil des jeunes au Québec.

1490 En matière de dispositif, le CESE constate la volonté de beaucoup  
 1491 d'acteurs européens de regrouper les programmes européens à destination des  
 1492 scolaires, des étudiants et des apprentis autour d'ERASMUS sur le modèle de  
 1493 « Jeunesse en action ». Les dispositifs visés sont essentiellement LEONARDO et  
 1494 COMENIUS. ERASMUS serait alors, par exemple, décliné en « ERASMUS  
 1495 Apprentis », « ERASMUS Apprentissage des langues », etc.

1496 Le but serait alors de diversifier les publics et notamment de développer  
 1497 des actions spécifiques vers les jeunes les plus en difficulté.

1498 **Le CESE estime qu'une politique de regroupement des dispositifs**  
 1499 **nécessite une augmentation des moyens financiers dédiés à ces programmes.**

1500 En effet, l'acceptation de la réduction du nombre des programmes ne  
 1501 pourrait aller de pair qu'avec la diversification des publics et l'augmentation des  
 1502 moyens financiers.

1503 A l'instar des conclusions de la conférence sur la mobilité étudiante  
1504 organisée à Nancy dans le cadre de la Présidence française de l'Union  
1505 européenne, **le CESE demande la création d'un fonds européen de mobilité**  
1506 **financé par les échelons nationaux et communautaires.** Ce fonds devrait  
1507 permettre de moduler les aides européennes en fonction des niveaux de vie des  
1508 pays de l'Union européenne où serait effectuée la mobilité, de manière à  
1509 diminuer l'impact des facteurs économiques sur le choix de destination des  
1510 jeunes.

1511 Pour gérer ce fonds il conviendrait de créer une agence européenne de la  
1512 mobilité des étudiants et des apprentis, qui serait aussi chargée d'organiser la  
1513 promotion de la mobilité à l'échelle européenne. Elle permettrait également de  
1514 collecter des ressources statistiques dans l'ensemble des pays de l'Union  
1515 Européenne, voire de l'espace européen de l'enseignement supérieur pour  
1516 encourager une politique cohérente de mobilité des jeunes en formation, à  
1517 l'échelle communautaire.

1518 Aux côtés de toutes ces dispositions relatives au développement de la  
1519 mobilité européenne et internationale des jeunes étudiants et apprentis, **le CESE**  
1520 **rappelle qu'il est essentiel que la France soutienne aussi la mobilité des**  
1521 **jeunes dans des cadres d'éducation non formelle, comme les échanges**  
1522 **internationaux de jeunesse ou les programmes de volontariat européen ou**  
1523 **international.** Elle devra en outre favoriser le maintien et le développement des  
1524 financements européens pour ce type de dispositifs (portés aujourd'hui par le  
1525 programme « Jeunesse en Action »), et veiller à ce qu'ils concernent notamment,  
1526 voire prioritairement, les jeunes ayant un niveau de qualification égal ou  
1527 inférieur au baccalauréat (ou son équivalent dans les autres pays de l'Union),  
1528 n'ayant, dans leur grande majorité, jamais eu d'expérience de mobilité  
1529 internationale.

1530

1531

1532

1533

1534

1535

1536

1537

1538

1539

1540

1541

1542

1543

1544

1545

1546

1547

1548 La mobilité des jeunes connaît des freins puissants décrits dans cet avis. De  
1549 nombreux jeunes sont confrontés à des difficultés matérielles et financières qui  
1550 inhibent leurs projets. Or, le CESE estime nécessaire de permettre, à tous les  
1551 jeunes qui le souhaitent, d'être mobiles. Les expériences de mobilité sont  
1552 généralement sources d'enrichissements multiples et peuvent, à ce titre,  
1553 constituer un atout important dans la construction d'un parcours personnel et  
professionnel.

1554

1555 Le CESE a cependant éprouvé dans ses travaux l'insuffisance des sources  
1556 et des informations sur la mobilité des jeunes. Il recommande que des études et  
1557 des recherches soient conduites sur toutes les formes de mobilité et tout  
particulièrement sur celles qui échappent aux dispositifs institutionnels.

1558

1559 Paradoxalement, les mobilités les mieux connues sont assez souvent les  
1560 plus lointaines car elles sont, pour l'essentiel, institutionnellement établies.  
1561 Pourtant, elles ne touchent encore qu'une petite minorité de jeunes français et de  
1562 jeunes européens. Les mobilités infra nationales très diversifiées sont, en  
1563 revanche, faiblement documentées et ne peuvent être suivies avec précision.  
1564 Elles concernent pourtant un beaucoup plus grand nombre de jeunes appartenant  
à tous les milieux sociaux.

1565

1566 En l'état actuel du dossier, les propositions du CESE ont donc pour but de  
1567 démocratiser les mobilités européennes et internationales en développant les  
1568 dispositifs existants ; de promouvoir un meilleur suivi et un meilleur  
accompagnement des jeunes en mobilité de formation sur le territoire national.

1569

1570 Sur le premier volet, la volonté européenne est tout-à-fait essentielle.  
1571 L'ambition affichée par la Commission de promouvoir un fort sentiment  
1572 d'appartenance européenne en favorisant le déplacement des jeunes sur le  
1573 territoire de l'Union, doit désormais trouver les moyens de sa réalisation. La  
1574 mise en œuvre, à l'échelle de l'Union, d'une politique de mobilité en faveur des  
1575 jeunes apparaît d'autant plus urgente et opportune que la jeunesse européenne est  
1576 particulièrement éprouvée par la crise économique et sociale et qu'elle exprime  
1577 de plus en plus clairement ses doutes sur la validité du projet européen du moins  
1578 dans sa forme actuelle.

1579

1580 Sur le second, la question de la mobilité des jeunes recoupe, comme l'ont  
1581 montré les pages qui précèdent, les politiques globales du logement, des  
1582 transports, de la formation. Des réponses efficaces aux besoins de mobilité des  
1583 jeunes sont donc conditionnées par une collaboration étroite et confiante entre  
1584 l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les établissements  
d'enseignement supérieur.

1585            Il nous appartient de faire de cette mobilité un véritable atout de  
1586            citoyenneté et d'insertion professionnelle, parce qu'elle donne un accès à des  
1587            cultures différentes et qu'elle ouvre aux autres.